

Reuvres p10 p27
Adr. p27

ISSN 0246-3474

GWERBADA

Journal Nationaliste Breton

DÉC.-JANVIER 1991

numéro 82



DISPACH'N AL LOENED.

15^F

SOMMAIRE

REMON DELAPORTE (1907-1990) par Yann BOUESSEL du BOURG	Page 3/4
NATIONALITES, MINORITES, AUTONOMIES ... par Yann FOUERE	5
GASPILLAGE ET DERAISON par Edith PERENNOU	6/7
ENTRETIEN AVEC AUGUSTIN CATELLIOT par Yann BOUESSEL du BOURG	7/10
JAMES BOUILLE, RENOVATEUR DE L'ART BRETON par Yann BOUESSEL du BOURG	11/15
LE LABEL "BRETAGNE" FAIT VENDRE par Yann MIKAEI	17/18
REVISIONNISME par Joseph CHARDRONNET	19/20
LIBRES PROPOS SUR L'ALSACE (-LORRAINE) par Joseph CHARDRONNET	20/21
CELLE QUI BAPTISA UNE PRUNE : LA REINE CLAUDE (Suite) par Edith PERENNOU	23/25
DEUX LETTRES DE PIERRE-YVES CRESTON par Yann BOUESSEL du BOURG	25/26

Illustrations d'Edith PERENNOU - Yseult LE MAHO.
Couverture :
DISPAC'H AL LOENED par Xavier de LANGLAIS
(retrouvé dans "BRETAGNE N° 98 - Juillet-Août 1931)

" GWENN - HA - DU " se veut un journal de combat et de rassemblement de
TOUS LES BRETONS.

" GWENN - HA - DU " n'entend pas se substituer aux autres journaux
bretons qui ont tous leur raison d'être.

" GWENN - HA - DU " veut simplement **GROUPE**r et **ENTRAINER TOUTES LES**
BONNES VOLONTES et les éléments les plus dynamiques
de l'Emsav, en collaboration avec tous, **SANS EXCLU-**
SIVE, POUR UNE DEFENSE complète, cohérente et plus
efficace **DU PEUPLE BRETON.**

* * *

" GWENN - HA - DU " - Parution bimestrielle (ISSN 0246 3474).
- Abonnement annuel (6 N°s) : 120 Francs - Hors Europe par Avion : 140 Francs. -
Directeur : J. LE MAHO, 190 Bis, Avenue de Clichy 75017 - PARIS.



REMON DELAPORTE

(1907 - 1990)

Celui qui fut notre ami, et sous les ordres de qui les plus anciens d'entre nous, ont eu l'honneur de servir dans les rangs du Parti National Breton, nous a quitté au soir du 7 Novembre, dans la ville même de sa naissance, après une douloureuse maladie, remettant entre les mains de son Créateur cette âme droite comme une lame qu'il lui restituait sans souillure.

D'une ancienne famille occitane (originaire du Comté de Comminges) installée en Bretagne depuis la fin du XVIème siècle et complètement bretonisée par quatre siècles d'alliances, Remon Delaporte était né en 1907 à Châteauneuf-du-Fou, au cœur de la Cornouaille.

Son père, qui portait le même prénom que lui, avoué et érudit, avait préparé l'Ecole des Chartes avant de se diriger vers des études de droit.

Sincèrement Breton, quoique étranger à la politique, c'est sans aucun doute lui qui pour une grande part, et peut-être au delà de ce qu'il aurait souhaité lui-même, insuffla à ses trois fils : Remon, Hervé et Yves, cet amour de la Bretagne qui ne devait jamais les quitter et pour lequel ils auront beaucoup à souffrir.

Je ne pourrais dans cet article m'étendre sur la vie et la personnalité de cet homme exceptionnel que fut Remon Delaporte, le dernier grand leader du Mouvement Breton issu de Breiz Atao, le temps qui m'est imparti cette fois est trop court, mais je complèterai, je l'espère bientôt, ces quelques lignes.

*
*
*

Après de solides études à la Faculté Catholique d'Angers et l'obtention de son diplôme de docteur en droit, Remon Delaporte semblait destiné à prendre la succession de son père.

Par nature et par éducation, il était surtout attiré par l'aspect culturel du problème breton, mais, très vite, il avait réalisé que, pour combattre un système dont le but avoué était la destruction du Peuple breton, de sa langue, de son âme et qui se refusait à tout accommodement, son devoir était d'entrer, sans barguigner, dans l'arène politique, avec tout ce que cela pouvait impliquer de risques et de sacrifices, et il avait assez de droiture et de courage pour ne pas chercher à esquiver cet engagement.

C'est ainsi qu'après le Congrès de Rosporden auquel il avait assisté, en Septembre 1927 et au cours duquel il prend contact pour la première fois avec les principaux leaders bretons, il adhère au "Strollad Emsav Breizh" ("Parti Autonomiste Breton") qui deviendra en 1932 le "Parti National Breton" ("Strollad Broadel Breizh") dans lequel lui et ses frères, qui l'avaient suivi dans son engagement, vont être appelés à jouer un rôle important.

Il le quittera en 1937 quand Olier Mordrel, séduit par l'idéologie qui triomphe alors Outre-Rhin, s'en inspire plus ou moins pour élaborer une nouvelle doctrine dont les principes lui semblent inacceptables à un chrétien et dont il cherche à étendre l'influence sur le Parti.

Il se cantonne alors dans le combat pour l'enseignement du breton à l'école, fonde "Breuziezh ar Brezhoneg ar Skolioù" et prend également, peu après, la présidence du Bleun-Brug.

En 1939, la guerre va arrêter toutes ces activités.
Après la déçision de l'armée française, l'annonce suivante, et la signature d'un armistice, on peut penser un moment que les Allemands allaient favoriser la résurrection d'un Etat breton, mais au cours de l'entretien de Montoire, le 24 Octobre 1940, le Chancelier Hitler et le Maréchal Pétain jettent les bases d'une "collaboration" entre la France et l'Allemagne qui implique la renonciation de la part de cette dernière à toute politique de soutien aux nationalistes bretons, si tant est que cette politique ait été jamais envisagée par les nazis.

Les leaders nationalistes bretons considérés comme les plus radicaux, F. Debeauvais et O. Mordrel sont contraints de démissionner le 2 Décembre 1940.

Le "Kuzul Meur", Conseil suprême et secret, qui regroupe les principaux dirigeants du Mouvement breton, demande alors à Remon Delaporte dont on connaît les tendances modérées de prendre la direction du Parti.



==== gvenn-ha-du =====

Il acceptera par devoir, en dépit de l'opposition de son frère Yves mais, comme il le déclarera par la suite avec beaucoup de noblesse, il pensait qu'il lui était impossible d'esquiver des responsabilités et rester inactif en dépit des difficultés inévitables et parfois insurmontables qu'il savait devoir se dresser devant lui.
Ne pas s'engager, rester neutre en cette époque décisive lui semblait une trahison

De Décembre 1940 jusqu'au mois de Juillet 1944, Remon Delaporte va donc assurer la direction du PNB, s'efforçant de conserver vis-à-vis des occupants allemands, comme des autorités de Vichy le maximum de neutralité, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée autrefois et qui est celle de tout Breton authentique : "Breizh da gentañ" - "Bretagne d'abord".

A la tête de ce parti, il va se révéler un remarquable organisateur et en faire la plus grande force politique de l'heure en Bretagne, avec plusieurs milliers d'adhérents et un journal hebdomadaire dont le tirage atteint les 25 ou 30,000 exemplaires (50,000 pour les numéros spéciaux), dénonçant inlassablement les abus de l'administration de Vichy, une des plus stupides et des plus oppressives que nous ayons jamais connues, semant l'idée bretonne.

En 1944, après l'évacuation de la Bretagne par l'armée allemande, l'effondrement du régime de Vichy et la prise de pouvoir par une nouvelle équipe ultracobine et violemment hostile à tout ce qui était breton, Remon Delaporte et son frère Yves doivent se réfugier à Paris. Remon y vivra quelques temps avant de pouvoir gagner l'Irlande tandis que son autre frère, le Docteur Hervé Delaporte, quoiqu'il ait soigné au risque de sa vie, au cours de l'occupation, les blessés des maquis de sa région, était jeté dans un camp de concentration.

En Irlande, il connaît une grande misère avant de pouvoir obtenir, grâce à l'aide du gouvernement de Dublin poste d'assistant à l'Université de Cork.

C'est dans ce pays qu'il épouse une jeune militante bretonne exilée comme lui, Madeleine Coïc, dont il aura une fille, Anna, aujourd'hui Docteur en Médecine et mariée elle-même à un médecin danois.

Lourdement condamné par contumace, il sera relevé des principaux chefs d'accusation portés contre lui quand il aura pu se présenter en France devant un tribunal normal et séjournera, après sa retraite, alternativement en Bretagne et en Irlande où il avait conservé une petite maison.

Remarquable bretonnant, après la publication d'un premier ouvrage élémentaire, il consacrait le plus clair de son temps à la rédaction d'un grand dictionnaire breton-anglais dont il a du achever, je crois, à peu près les deux tiers et dont deux tomes sont parus à ce jour.

Cet homme d'une belle intelligence, d'une forte culture et d'un sens politique très sûr, avait incontestablement l'étoffe d'un homme d'Etat.

En des circonstances plus favorables, il eût pu être le premier président d'une Bretagne libre, indépendante ou autonome.

Le Destin a été cruel envers cette génération. D'une haute stature, d'une grande allure, à cette distinction innée qu'il portait en lui, s'alliait la plus extrême modestie, courtoisie et gentillesse et beaucoup d'humour qui en faisaient le plus délicieux des hôtes et des compagnons.

Nous étions nombreux, ce Mardi 14 Novembre à l'accompagner à sa dernière demeure dans le cimetière de la ville, au flanc d'une colline, sous le ciel gris, au pied de la croix celtique dressée sur sa tombe, après une messe toute bretonne devant une assistance fervente et recueillie.

Et quant à moi, sans cesse me revenait à la mémoire le souvenir de son dernier accueil et de celui de sa charmante femme en cette vieille maison de sa famille, à Châteaufort, toute remplie de ses souvenirs, qui doit aujourd'hui sembler bien vide, à présent qu'il en est parti pour toujours.

Yann BOUTESSEL du BOURG

"La colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. L'Angleterre pratique ce genre de colonisation dans l'Inde, au grand avantage de l'Inde, de l'humanité en général, et à son propre avantage. La conquête germanique du Vème et du VIème siècles est devenue en Europe la base de toute conservation et de toute légitimité. Autant les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours chez nous un noble déclassé; sa lourde main est bien mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile. Plutôt que de travailler, il choisit de se battre, c'est-à-dire qu'il revient à son premier état, "Regere imperio populos", voilà notre vocation. Versez cette dévorante activité sur des pays qui, comme la Chine, appellent la conquête étrangère, des aventuriers qui troublent la société européenne, faites un "ver sacrum", un essai comme ceux des Francs, des Lombards, des Normands; chacun sera dans son rôle. La nature a fait une race d'ouvriers, c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment d'honneur; gouvernez-la avec justice, en prélevant d'elle pour le bienfait d'un tel gouvernement un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite; - une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre; soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans l'ordre; - une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. Réduisez cette noble race à travailler dans l'ergastule comme des nègres et des Chinois, elle se révolte. Tout révolté est chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, un être fait pour la vie héroïque, et que vous appliquez à une besogne contraire à sa race, mauvais ouvrier, trop bon soldat. Or la vie qui révolte nos travailleurs rendrait heureux un Chinois, un fellah, être qui ne sont nullement militaires. Que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien." Ernest RENAN, "La réforme intellectuelle et morale de la France", 1871 .. ???????????????

==== gvenn-ha-du =====

==== gvenn-ha-du =====



NATIONALITES, MINORITES, AUTONOMIES...

Les événements de l'Europe de l'Est ont eu, parmi d'autres conséquences heureuses, l'avantage d'attirer l'attention des hommes d'Etat européens, sur les problèmes posés par les nationalités et les minorités nationales dans l'Europe du Centre et de l'Est. Ces problèmes y sont plus brûlants qu'ailleurs. Peu cependant dans l'opinion publique et les cercles gouvernementaux, tout particulièrement en France, en ont tirés les enseignements les plus évidents. On ne saurait trop répéter en effet que nous avons encouru en Europe de l'Ouest des problèmes exactement semblables à résoudre, même s'ils ne revêtent pas après tout l'acuité des premiers.

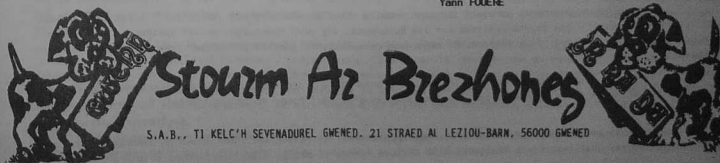
Le Conseil Irlandais du Mouvement Européen a récemment saisi le Président du gouvernement irlandais, qui est jusqu'au 1er Juillet le Président du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne, d'un mémoire qui contient des suggestions très nettes à ce sujet. Chaque pays de l'Europe Centrale et Orientale, y lit-on, possède d'importantes minorités ethniques. Toutes réclament la liberté et l'auto-détermination. Il est essentiel pour la démocratie comme pour la paix et la prospérité de l'Europe toute entière, qu'une procédure efficace de consultation et de coopération soit mise en place afin de faciliter le règlement pacifique de ces conflits ...

On ne saurait mieux dire. Mais on ne saurait oublier que cette procédure, si elle voit le jour, doit pouvoir être utilisée par toutes les nationalités et les communautés ethniques de l'Europe, celles de l'Ouest comme celles de l'Est et du Centre. On aperçoit de plus en plus que le seul moyen de résoudre pacifiquement ces conflits, aigus ou latents, est de généraliser partout en Europe des formes d'organisation fédérale dans la société politique, le gouvernement et l'administration. Parmi les douze Etats qui composent aujourd'hui la Communauté Européenne, seuls trois d'entre eux, la France, la Grande-Bretagne et la Grèce restent encore réfractaires à ce genre de solution. L'Allemagne, l'Espagne et la Belgique sont déjà des Etats à organisation fédérale. L'Italie est devenue un Etat à très larges autonomies régionales qui, grâce aux efforts entre autres des Sardes, des Valdôtains, des Lombards et des Tyroliens s'achemine peu à peu vers une véritable Fédération. L'évolution est constante même si des progrès restent encore à faire aux Pays-Bas et en Irlande.

Pendant ce temps-là, la gent politique française, toutes tendances confondues, cherche toujours à écarter le problème et à le faire oublier. Gouvernement et opposition rivalisent à qui mieux mieux pour amuser la galerie et noyer le poisson. Ils tiennent de grands discours et les "Grandes Régions", l'Arc Atlantique et d'autres nébuleux projets. Il ne s'agit là que de tentatives de diversion qui ne peuvent faire illusion. Il ne s'agit là que de tentatives pour éluder le vrai problème. Tous ces "Projets" ne peuvent aboutir que si les Régions sont à même de prendre elles-mêmes des décisions pour tout ce qui les concerne. C'est loin en France d'être le cas. Les "Régions" que ces projets et ces études concernent ne pourront jamais passer à leur exécution sans qu'elles ne récupèrent une très large autonomie, politique, économique, administrative et financière. Les régions de programme françaises en sont loin. Seule une organisation fédérale et fédéraliste peut le leur donner.

Rassurons nous en disant seulement que l'organisation politique et administrative de la France sent de plus en plus le moisir. Pour les Bretons comme pour les Normands, les Savoyards et d'autres, la première étape à franchir est celle de la réunification de leur territoire historique au sein de "Régions" de plein exercice qui ne sont plus à définir tant les nécessités sociales, économiques et culturelles les imposent. La deuxième est pour toutes ces Régions et pour tous nos peuples minorisés au sein de l'Etat, d'élargir leurs "autonomies" respectives, et la récupération des organes de souveraineté interne dont le centralisme français les a dépouillés.

Yann FOUERE



==== gvenn-ha-du =====

||||| gwenn-ha-du |||

GASPILLAGE ET DERAISON

La guerre du Koweït, en fermant quelques vannes pétrolières, pouvait nous donner l'espoir de rendre notre gouvernement plus favorable aux diverses énergies renouvelables : celles de la houle, du vent, du soleil, de la méthanisation des déchets et lisiers ...

Ces énergies, nos voisins parviennent à les faire fructifier d'une manière satisfaisante tandis que nos technocrates, les prétendant non rentables, échouent en tous leurs essais.

Quelques journalistes ont cru, sincèrement, à propos du pétrole, qu'une deuxième leçon porterait plus que la première, ils se sont permis d'anticiper, de lancer quelques mots, bien osés, sur les expériences réussies de nos voisins et sur les économies d'énergie.

Et puis ... Pan sur le bec !

Un tel langage n'a plus cours dans notre hexagone si bien nucléarisé et tellement riche d'électricité qu'il se proposait d'en éclairer les auroroutes la nuit ...

Les économies se pratiquent ailleurs, pas chez nous ! Il suffit d'éblouir les Parisiens par des commémorations spectaculaires, ou des simulacres de moissons sur les Champs Elysées. Tandis qu'ils badaudent, l'Etat leur vide les poches sans qu'ils s'en aperçoivent. Et, ma foi, quoi de plus simple que de recommencer !

Les simples mortels ne se doutent pas des complications qu'entraîneraient la mise au point et le lancement en France, des énergies renouvelables. Choisissons, par exemple, la méthanisation des lisiers... Eh bien ! le monopole d'E.D.F. le rend impossible. E.D.F. ne laissera jamais un individu ou un village tirer une énergie de déchets polluants, directement. E.D.F. exige que toute énergie produite lui soit "refilée", même si elle ne lève pas le petit doigt pour la créer. Rien que cela suffit à arrêter les efforts et les essais. Autre raison : le soutien inconditionnel au nucléaire, ces derniers mois, relancé de telle façon que les Français ne bronchent pas, même à propos de l'adoption du MOX, nouveau combustible à base de plutonium, encore plus dangereux que ses prédécesseurs.

Appuyant la relance du nucléaire, des personnages connus et le ministre de l'Environnement y sont allés de leur couplet habituel : leur confiance en cette énergie. Et de toute façon, si certains d'entre nous ne sont pas d'accord, on ne leur demande pas leur avis !

A cause du monopole d'E.D.F., l'affirmation prétentieuse : "Impossible n'est pas français !" devient un gros mensonge ...

En vérité, bien des choses sont devenues impossibles en France. Puis que le gouvernement se montre incapable d'adapter ses structures au besoin du temps et des Français, lorsqu'elles constituent un obstacle aux créations et à de nouvelles réalisations, urgentes et nécessaires, il n'y a rien d'étonnant à voir le même retard, la même inadéquation se généraliser. Ainsi, dans le domaine de la justice, alors que la population a terriblement augmenté, qu'elle s'est "pimentée" d'éléments étrangers, parfois difficilement assimilables, l'hexagone ne se paie que mille juges de plus que la France de Napoléon Ier : laquelle en avait 5.000 !

Rappelons-nous les beaux discours des technocrates-rembremeurs des années 1965-1970. Ils démolissaient les petits fermiers, se moquent de leurs douze hectares ou quinze, non rentables ... Il en fallait cinquante, au moins, pour vivre d'une terre ! Ces petits fermiers, et leurs enfants, ils les ont expédiés, vite fait, dans les villes !

Que voyons-nous, maintenant ? Les élevages industriels ventés, productifs, leur restent maintenant avec leurs animaux sur les bras. Les hexagonaux, eux-mêmes, doivent se nourrir de viandes achetées à l'étranger, voire aux pays de l'Est, dont la pollution dépasse la nôtre. Qui peut nous assurer que certains animaux de cette provenance n'ont pas été élevés dans les terrains d'Ukraine radioactifs ?

Il nous paraît que, seuls, le gaspillage et le déraison soient possibles en France ! Mais, c'est bien le monopole d'E.D.F. et le choix nucléaire des gouvernements successifs qui ligotent toute possibilité d'utilisation d'autres énergies, dites renouvelables. On nous assure que c'est l'Europe qui oblige les Français à consommer des viandes douteuses venues d'ailleurs, au risque de contaminer nos propres bêtes, en ruinant, de toute façon les éleveurs hexagonaux ...

Les Décideurs européens seraient-ils donc modelés dans la même pâte que les nôtres ? Après tout, eux aussi vivent - largement - des impôts prélevés sur les Européens. Ils nous commandent et ils décident - pour nous - à un niveau encore plus élevé, plus éloigné. Et sans nous consulter. Et sans se préoccuper des conséquences de leurs décisions sur nous !

Il fut un temps où un duc souverain, en une grande ville bretonne, dirigeait nos destinées. La péninsule armoricaine, en surface, ne dépassait pas les possibilités d'un seul homme et de son conseil. Eux, ressentaient les remous du peuple.

Ceux qui prétendent représenter l'Europe, apparemment, ne ressentent rien, sinon un immense orgueil qui leur caïfeutre les oreilles. Si le Traité de 1532 a livré, pieds et poings liés, les Bretons à la France, que pou-

6

||||| gwenn-ha-du |||

vons-nous, aujourd'hui, augurer d'une Europe qui tient à ruiner les éleveurs de toutes les provinces de l'hexagone et de la nôtre, en particulier ? Notre situation s'aggrave au lieu de s'améliorer ...

Je répète une question déjà posée : "Comment l'Europe dispose-t-elle de tant de pouvoirs pour imposer ce qui nous nuit, quand elle n'en a pas pour obtenir ce qui nous serait bénéfique ?" Elle paraît bien affligée des mêmes carences que notre gouvernement.

La guerre du Koweït la met à l'épreuve. Comment va-t-elle s'en sortir ? Pourra-t-elle neutraliser les armes que les hypocrites "Gros Marchands" européens ont vendu à l'Irak ? Les fabricants, les marchands d'armes, ceux-là, personne ne songe à les ruiner, et les gouvernements leur sont complaisants.

23 Août 1990
Edith PERENNOU

||||| gwenn-ha-du |||

DOCUMENT

ENTRETIEN AVEC AUGUSTIN CAPELLIOT

I - C'EST AINSI QUE TOUT EST VENU

Comme nous évoquions, Kat et moi, les origines de notre vocation bretonne, je lui faisais remarquer que, finalement, je ne croyais guère à la génération spontanée, que nous devions retrouver dans le terroir de notre enfance, des racines et des graines. Et lui de m'interrompre :

"Bien sûr. De mon père au départ, tout est venu. Je me souviens. Quand il me prenait dans ses bras. Quel âge pouvais-je avoir ? Je l'entends encore me répéter :

- "Quel dommage, mon petit bonhomme, que notre vieille Bretagne ne soit plus indépendante." Evidemment quand nous avons été bouclés en 1932, mon pauvre père était atterré. Il ne savait pas que ça venait de là !
Qui, mon père, Chouan dans l'âme, catholique fervent, n'avait pas d'idées politiques précises, mais il adorait la Bretagne.

Comment cet amour lui avait été transmis ? Je ne saurais le dire. Tapissier à façon, il avait fait de bonnes études au Lycée de Rennes - il y en avait un seul à cette époque, Avenue Janvier. Sa mère, veuve d'officier, avait eu droit pour son fils à l'éducation gratuite. Quoi qu'il n'ait pu poursuivre ses études, c'était un homme cultivé, citent souvent Chateaubriand, Brizeux ... et même Botrel ! Que voulez-vous, c'était l'époque !

En 1921, le Maréchal Foch était venu à Rennes poser une plaque à Duguesclin dans le Jardin du Thoror. Duguesclin lui n'avait pas encore été décapité et qui présidait encore sur la promenade, que l'on appelait alors de son nom : le "carré" Duguesclin, qu'elle a peut-être conservée d'ailleurs.

J'étais assisté à la cérémonie, je ne sais plus avec qui. En revenant, je passe par le Vau Saint Germain et je vois sur les gouttières des papillons de "Breiz Atao" : "Duguesclin, traître à la Bretagne".

Cela me surprit tout d'abord parce que pour mon père, et pour la masse des gens à cette époque, Duguesclin était tout autre chose. C'est de cette journée que date ma véritable entrée dans le mouvement breton. J'ai lu "Breiz Atao". J'en ai lu quelques numéros comme ça. Je n'avais pas beaucoup d'argent alors, et même l'achat d'un journal pesait pas mal sur une petite bourse.

J'avais voulu entrer en contact avec les gens de la rédaction. Il fallait s'adresser à un Monsieur de Beauvais Oul, il avait un compte à la Banque de Bretagne où son nom était écrit en deux mots, comme cela. Je me dis : "Ce doit être un vieux noble." Je n'ose pas, je n'ai pas osé. Mon camarade Jousset fut plus hardi que moi et il y alla, lui, en culottes courtes. Il fut reçu par Mordrel et c'est ce qui lui valut sans doute d'être traité par lui comme un gamin. Il me l'a raconté par la suite, il était tout intimidé, mais révolté aussi, et il en garda un temps à Mordrel un peu de rancune, enfin tout cela n'a pas duré.

J'ai perdu ma mère assez tôt. J'avais 13 ans, en 1923, quand je fus placé comme petit employé en culottes courtes au Comptoir d'Escompte, puis l'année d'après, à la Banque de Bretagne. J'y retrouvai un garçon plus âgé que moi, un certain Moreau qui, je crois, est mort depuis longtemps - un personnage un peu emphatique. Il se disait monarchiste ... mais, un jour, il me fit cette réflexion : "Tu ne penses pas que ce serait bien si la Bretagne était encore indépendante ?" Je lui dis : "Ce serait formidable !" On faisait des projets de soulèvement sur le Pont-Neuf. Des conversations d'enfants qui veulent révolutionner le monde et, par la suite, on s'en entretenait souvent avec nos camarades.

Et puis j'ai fait la connaissance de Théophile Jousset, ou au moins, je l'ai ... retrouvé, par l'intermédiaire d'un petit vicarier de Saint Etienne. J'avais 15 ans, 16 ans par là. Nous étions du même âge et nous avions joué ensemble autrefois dans les allées de Coëtlogon ou ma mère et la mère de Jousset allaient promener leur normaille. Elle avait un fils et une fille. C'était une femme de la campagne venue en ville, une brave et honnête femme de la vieille race qui est éteinte désormais. Ma mère était d'un milieu plus bourgeois, quoique fort pauvre, et les deux femmes avaient sympathisé.

C'est Jousset qui allait me mettre dans le bain complètement. Maintenant que je porte mes regards en arrière je ne regrette pas de l'avoir retrouvé, certes non, mais tout de même, je pense que sans lui, j'aurais rejoint plus

||||| gwenn-ha-du |||

==== gwen-ha-du =====

tôt les gars de "Breiz Atao", au lieu de végéter plus ou moins dans son petit groupement de "Breiz-de-zont" qui était au fond une dissidence. L'anarchie des Galtes ! Cela ne s'est pas amélioré depuis !

"Breiz-de-zont", le PNB = "Parti nationaliste intégral de Bretagne". Que faisons nous ? Pas grand chose finalement : la diffusion du Journal, de tracts ronéotypés ! C'est moi qui payait la facture, j'étais le seul à gagner sa croûte à ce moment, j'ai fait de gros sacrifices. Enfin c'est une façon de parler !

Morvan Lebesque avait aussi adhéré au PNB.

II - EN PRISON POUR LE MONUMENT

Nous voilà en 1932. Je dois avoir 22 ans. Je viens de terminer mon service militaire et suis de nouveau à Rennes. Le 6 Août, Debauvais a chargé quelques garçons de "Breiz Atao" d'alerter les militants bretons afin qu'ils quittent la ville car il va se passer quelque chose et il est préférable qu'on ne les voit pas trop traîner dans les environs.

Tullou est monté vers une heure du matin chez Jousset. Il est revenu plusieurs fois dans la nuit pour lui dire : "Fous le camp !" mais, comme par hasard, Jousset est resté couché chez sa mère et il ne le trouve pas. Il n'a pas pu avoir non plus de contacts avec mon frère et moi. Il ne savait pas où j'habitais. Aussi nous, nous ne nous doutons de rien, nous sommes restés là.

Nous sommes allés au Café de Bretagne où nous nous réunissions souvent à cette époque, dans l'arrière salle. On a parlé toute la soirée. Nous avons fait un tour en ville, puis chacun est rentré chez soi et est allé se coucher.

Je me rappelle mon brave père le lendemain matin, revenant de la messe : "Ils ont fait sauter le monument de la Place de la Mairie !"

Non, nous n'avions rien entendu. Vous savez, on dort bien à cet âge-là, et pourtant nous aurions pu le faire car nous habitons juste en face de la cathédrale. Ce n'était pas loin !

Un des plus beaux jours de ma vie, à moi et à mon frère. Ah ! Je me rappelle. 20 minutes après, rasés de frais et tout, tous les deux nous étions Place de la Mairie. Il y avait déjà du monde (il était 8 heures). Après, il y eut foule, bien entendu. Et notre père ? Mon père, on lui a fait admettre que c'était très bien. Difficilement, car il avait alors soixante et quelques années. A son âge, il n'était pas emballé comme nous.

Alors les flics ont commencé à se déchainer. Ça a été une véritable terreur policière sur toute la Bretagne. Ils sont allés partout. De perquisition en perquisition ; empoisonnant les gens de telle sorte que certains sont devenus de bons nationalistes bretons par la suite !

Ils ont été ignobles les flics de 32. Les flics de maintenant, les flics que nous avons connus même en 40, mais ce sont de petits saints ! Ils sont gentils comme tout, quand on a vu ces sbires, ces salopards !

Ils ont d'abord arrêté Jousset et l'ont questionné comme tout le monde, puis l'ont arrêté une seconde fois. Ce devait être le Jeudi, le 10 Août, et lui de raconter : "J'ai passé la journée avec un tel et un tel." Ils sont allés chercher tous ceux qu'ils ont trouvés, et moi et mon frère, ils ne nous ont trouvés que vers 10 heures du soir. Ils n'avaient plus le droit à cette heure de nous arrêter, mais ils l'ont fait quand même et nous ont amenés au commissariat rue Ferdinand Buisson.

Ils ne nous ont pas frappés, mais nous avons été soumis à une véritable torture mentale. Vous ne pouvez pas vous imaginer. Ils étaient une quinzaine de flics autour de nous en train de nous houspiller. Enfin, il fallait avoir la tête solide ! Et je n'avais encore que 22 ans.

Maintenant les jeunes gens en ont vu de toutes les couleurs. Ils seraient peut-être capables de mieux résister, mais à cette époque nous, nous étions complètement perdus. Nous nous sentions attrapés dans l'appareil policier, d'autant plus brutalement que nous nous attendions à rien. Enfin, je n'ai pas perdu le tête, ni Jousset non plus, mais malheureusement il y avait Le Roux, Pierre Le Roux. (Rien à voir avec le Professeur Pierre Le Roux qui est mort plus que centenaire, ni avec le Pierre Le Roux d'Ogan, encore un autre !)

Celui-là était un très brave type, un bon camarade de Jousset avec qui il avait suivi l'Ecole des Beaux-Arts. A cette époque, il travaillait chez Rault, le maître-verrier ; après la guerre, il se fit pompiste. En vérité, il n'était pas bon à grand chose ! Je ne sais ce que le pauvre est devenu ! Il était vraiment hébété. On lui avait tellement appuyé sur le crâne en lui disant : "Eh bien voilà, c'est bien toi qui a fait ça ;" Il a fini par dire oui.

"Alors, quelle longueur avait le cordon Bickford ?"

" 20 centimètres, 30 centimètres ;"

On a arrêté mon frère, Joulaud (Joulot, d'après Olier Mordrel) et je ne sais plus qui encore. Joulaud était un camarade de banque, un bon ami à moi que j'ai perdu de vue depuis la guerre. Il faisait partie également de notre groupe.

Et mon Joulaud a flanqué lui aussi et a dit oui, et le petit Thézé, un autre de nos camarades a dit oui de même. Alors mon frère a cru que Joulaud lui faisait un signe. Il a pensé qu'il y avait une consigne et, à son tour, il a "avoué".

"Quelle longueur avait le cordon Bickford ?"

" 20 à 30 mètres".

C'était tout de même plus logique !

Mais vous vous rendez compte à quel point on les avait amenés, et à quel degré d'absurdité et de contradictions pouvaient atteindre leurs déclarations.

Il fallait que les policiers eux-mêmes soient des imbéciles de la pire espèce pour s'imaginer qu'il pouvait y avoir quoique ce soit de solide et de fondé dans de pareils aveux forcés. Mais tous n'étaient pas dupes naturellement, en particulier le commissaire, un certain Cussonnage, fort intelligent mais brutal et d'une attitude révoltante.

==== 8 =====

==== gwen-ha-du =====

(Il a du être tué à Lyon par la Résistance française, pendant la guerre).

Il n'était pas pensable qu'il puisse croire les élucubrations obtenues par ses sbires. Mais il fallait des coupables. On ne doit pas oublier que tous les flics de Paris étaient descendus en Bretagne et faisaient pression sur la police locale, de même que le Ministère de la Justice faisait pression, on essayait de faire pression sur les magistrats.

*
*
*

Dans le commissariat, il y avait foule, et également dans la rue. Maître Philippe Lamour, un grand avocat, qui s'était occupé de l'affaire Seznec, était là, lui aussi. Il s'intéressait à l'époque aux problèmes fédéralistes, était au courant de la question bretonne et connaissait Debauvais.

D'ailleurs pour suivre les opérations, point n'était besoin d'être à l'intérieur. Il faisait tellement chaud qu'on avait ouvert toutes les fenêtres et qu'on entendait hurler dans la rue comme si on y était.

Lamour, écœuré des procédés de la police, avait été trouvé le Juge d'instruction et il lui déclara qu'étant donné la façon dont se déroulaient les interrogatoires, il avait décidé de prendre la défense des jeunes gens arrêtés, sauf avis contraire de leur part. Si bien que nous eûmes là un avocat tout trouvé et qui ne nous coûta jamais un sou ! J'eussais bien le revoir.

Mais même si le Juge d'instruction, Ricaud, un Occitan, magistrat honnête et consciencieux dont j'aurais par la suite l'occasion de reparler, avait su tout cela dès le départ, peut-être nous aurait-il tout de même mis à l'ombre, tant l'affaire était embrouillée, d'autant plus qu'un autre de nos camarades, Morvan Lebesque, convoqué par lui quelques temps après, vint aussi déposer contre Jousset qu'il accusera de tous les péchés d'Israël. Il était à plat ventre devant le Juge. Il se fit d'ailleurs remettre en place vertement par Morvan Duhamel qui déposait lui aussi et qui se trouvait fort bien connaître Ricaud avec qui il avait eu l'occasion de converser, car un amour commun de la musique les rapprochait.

Sans doute Morvan Lebesque s'est-il racheté par la suite, mais je n'ai jamais compris son attitude à ce moment. Le malheureux Ricaud était complètement perdu.

J'ai dit précédemment que les policiers étaient parfaitement odieux et stupides. Ils ne l'étaient pas tous. J'ai gardé de l'un d'eux, le Commissaire Mallet, de Paris, un meilleur souvenir. C'était un homme intelligent et très honnête. Il s'était tout de suite rendu compte que les aveux ne collaient pas. Dans la nuit du 10 au 11 Août, il vint me trouver dans le commissariat rue Ferdinand Buisson où on nous avait amenés enotés aux mains. (J'en ai encore des traces aux poignets). J'étais aux portes du désespoir. Il me prit à part :

"Alors vous niez ?"

Je répondis : "Oui, et il paraît que Jousset a avoué aussi. Ecoutez ! Je deviens fou. Ce n'est pas possible !" Il me dit : "Non, Jousset n'a pas avoué !"

C'était clinic de sa part et cela me redonna du nerf, je vous assure, quand je fus convoqué dans le cabinet du Juge d'instruction. J'ai été introduit le deuxième ou le troisième. Leroux était passé le premier et avait renouvelé ses "aveux".

Je pense quant à moi que Ricaud sentit à mes accents que j'étais sincère. "Je vous supplie, Monsieur le Juge de me croire," lui avais-je déclaré. "Nous n'y sommes pour rien. C'est une histoire de fou. Je ne sais pas du tout ce que la police a pu faire à mes camarades, mais ce qu'ils ont "avoué" est absolument faux."

Ricaud avait été ébranlé. Il fit revenir Le Roux avec moi dans son cabinet pour nous confronter.

"Vous m'aviez bien dit, Le Roux, que vous aviez participé à l'attentat."

En voyant que j'étais là, Le Roux perdit contenance, d'autant plus que j'avais commencé à lui faire de vifs reproches. Le Juge me dit de me calmer, puis se tournant vers Le Roux :

"Vous avez avoué que"

"Eh bien, non. On m'a forcé de le dire !"

Ils l'avaient interrogé pendant des heures et des heures :

"Vous avez fait ceci et cela" Il avait fini par dire oui, oui à tout. On lui avait fait raconter n'importe quoi - et puis il avait signé.

Quant à nous, nous n'étions pas tirés d'affaire pour autant.

A 3 ou 4 heures du matin, on nous a mis en cabane. Le lendemain, ils nous ont donné du pain, quelque chose, puis vers 7 ou 8 heures du soir seulement, ils nous ont emmené à Jacques Cartier, à pied.

Quant les portes de Jacques Cartier se sont refermées sur ma peau, j'ai eu l'impression que j'étais séparé du monde des vivants.

Nous devions y rester jusqu'à la fin de Septembre, 51 jours, je crois. Près de deux mois !

Je vous l'ai dit, le Juge Ricaud était un magistrat consciencieux et intègre. Il a essayé de déceler les fils de cette affaire que la police avait soigneusement brouillées et il se heurtait à l'opposition du gouvernement français à qui il fallait des coupables à tout prix.

Pour terminer, nous avions décidé de faire la grève de la faim si nous n'étions pas élargis et avions envoyé, par l'intermédiaire de notre avocat, une note en ce sens.

Maître Gonin, le suppléant de Me Philippe Lamour m'a affirmé que le Juge Ricaud, de son côté, avait menacé de démissionner si nous n'étions pas libérés.

La minutieuse enquête qu'il avait poursuivie avait achevé de le convaincre de notre innocence.

"Comment se fait-il qu'il n'ait pas eu de soupçons sur Lainé ?"

==== 9 =====

gwenn-ha-du
Il en eut certainement, mais Laine avait un alibi.
Il était à Vannes ce jour-là, parti aussitôt m'a-t-on dit par la suite (mais cela je ne puis vous le confirmer), parti en moto avec Basset, un ancien camarade de Centrale, et lui aussi patriote breton.
Travail magnifique, somme toute !
Opération parfaitement exécutée !

Propos recueillis par
Yann BOUESSEL du BOURG
le 5 Octobre 1977. Bel-Air.

ERRATUM
"GWENN-HA-DU" N° 81 - Page 7, en haut, il fallait lire : "... Mademoiselle LE NER ...", et non Le Naour.

"BRETAGNE EST PEROU POUR LA FRANCE !" ou KOWEIT ET LITHUANIE

Le Chef de l'Etat français a dit, le 27-08-90, s'agissant de l'invasion et de l'annexion du Koweït par les Irakiens, et chacun a pu le voir et l'entendre s'exprimer ainsi à la télévision : "Il faut refuser les coups de force."

Les Français ont-ils le mémoire si courte (comme disait le Maréchal Pétain) quand on sait comment la France s'était taillé un empire colonial en envahissant toutes sortes de Pays sans demander l'autorisation ...

Mais encore ce qui se passe actuellement ne doit pas nous faire oublier comment la France s'est emparée, elle, de la Bretagne en violent nos frontières, en envahissant notre Pays, en livrant un combat inégal à nos troupes inférieures en nombre, en violent physiquement notre Reine qui n'avait alors que quinze ans, alors que lui-même, le roi de France était déjà marié ... Il est vrai que "Bretagne était Pérou pour la France" et la brutalité de l'envahisseur se souciait fort peu alors de "morale" internationale !

Pourquoi ce pied de guerre pour défendre le Koweït dont on ne peut pas supporter l'invasion et pas un geste pour la Lithuanie qui aspire à retrouver sa liberté qui lui fut confisquée, il n'y a pas si longtemps, par les Soviétiques ? On dit même que l'or de la Lithuanie aurait été déposé à la Banque de France. Faut-il penser que le gouvernement français n'aurait pas envie de le rendre si jamais la Lithuanie recouvrait sa souveraineté ...

Il est aussi vrai que Koweït est "Pérou" pour les marchands de pétrole !

Après avoir vendu tant d'armes à l'Irak, ce qui faisait bien plaisir à nos marchands de canons ... la France se prépare à affronter ses propres machines de guerre fabriquées par ses propres ouvriers (la plupart d'ailleurs des émigrés-arabes !)

Mik ar Rawlet

" LA BRETAGNE ORTHODOXE "

Journal trimestriel constitue l'un des témoignages des Chrétiens Orthodoxes en Bretagne, intégrés dans la vie de ce pays à laquelle ils participent et dont ils sont partie prenante. Rien ne leur y est étranger, d'où le titre.

Leur témoignage consiste à apologier le fait que l'Eglise Orthodoxe en Bretagne n'est pas une formation d'Eglise émigrée si sympathique soit-elle. Elle est le prolongement de la première Eglise chrétienne de Bretagne, avant que celle-ci ne soit recouverte par la conquête franque et le totalitarisme papal. Elle démontre que c'est la seule raison pour laquelle l'Orthodoxie n'exista plus ensuite que dans les pays d'Orient.

Ce journal traite donc de l'histoire de Bretagne, notamment du premier millénaire, sur un plan religieux orthodoxe bien entendu. Les événements historiques et culturels n'y sont point amoindris puisque, selon un aphorisme bien connu, " dans l'Eglise, tout a sa place, hormis le péché."

Les lecteurs de "GWENN-HA-DU" qui voudraient connaître ce témoignage peuvent écrire à l'adresse suivante et demander un numéro-échantillon du journal qui leur sera envoyé gratuitement jusqu'à la fin de 1990.

Ils pourront aussi demander le catalogue de nos diverses publications, où ils pourront voir que l'invasion franque se double d'une catastrophe spirituelle et théologique. Elle concerna la Bretagne et l'Europe tout entière.

Pour un N° gratuit, se recommander de "GWENN-HA-DU" en écrivant à :

"LA BRETAGNE ORTHODOXE" - Fraternité St Grégoire Palamas - 30 Bd de Sébastopol 75004 - Paris.

Pour tout renseignement concernant les offices de notre paroisse de Dinan : Tél. (96).39.04.03.

EPHMERIDES

14 Décembre 1938 - "GWENN-HA-DU" dynamite le Monument de la Fédération britto-angevine, à PONTIVY.

gwenn-ha-du

JAMES BOUILLE RENOVATEUR DE L'ART BRETON

Cet article, écrit par moi en français et traduit par Youenn Olier, a paru en breton dans le numéro 93 de la revue "Imbourc'h" en Septembre 1977.

En dehors de la famille de James Bouille et de J.R. Rotté qui préparait une étude sur les "Seiz Breur" et à qui je l'avis communiqué, il est resté jusqu'ici inconnu aux lecteurs de langue française.

Je n'y ai rien ajouté ni retranché, complétant seulement un peu la bibliographie.

Y.B.B.

James Bouille est né à Guingamp le 14 Février 1894.
Son père, Etienne Bouille, était peintre, peintre de la Bretagne, de ses paysages, de son ciel, de ses Vieilles chapelles, de ses manoirs cachés, installé à Perros-Guirec, après des études à l'Ecole des beaux-Arts de Paris où il avait été l'élève de Jérôme (*1), il avait créé dans sa maison de Ker-Iliz, à deux pas de la Mairie, dans la rue qui devait plus tard porter son nom, une galerie de peinture aujourd'hui dispersée.

Ainsi du Marquis de l'Estourbeillon, il est représenté en sa compagnie sur un grand tableau (actuellement propriété d'un de ses petits-fils).

Sa mère, Marie Ferrand, orpheline, élevée par un oncle avocat, était originaire de la région parisienne. Le ménage avait eu trois enfants mais deux d'entre eux, un garçon et une fille, étaient morts en bas âge. Sans doute est-ce la raison pour laquelle ils s'opposèrent à la vocation de leur dernier fils, James, qui eût voulu être marin. En même temps qu'à l'amour des Beaux Arts (il tiendra de lui ses dons d'aquarelliste), son père l'avait initié à l'amour de la Bretagne, de la beauté bretonne. Tout jeune encore il arborait fièrement songletbleu (glazik) et il avait commencé à apprendre quelque peu le breton que l'on parlait encore tout autour de lui à cette époque. Plus tard, il deviendra un lecteur assidu de "Gwelarn" et un zélé défenseur de la langue.

Il fait d'excellentes études à Guingamp, puis, à peine sorti de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, il est emporté par le tourbillon rouge de la guerre, Mobilisé en 1914, James Bouille, qui n'a pas hérité de la vigueur de son père et de son grand-père paternels, espèces de géants, mais tient plutôt de sa mère, petite femme fluette, contracte une pleurésie. Il revient du front, les poumons très atteints et conservera toute sa vie une santé précaire. C'est alors qu'il va s'installer et se fixer définitivement à Perros, à Kerilis, dans la maison qu'il avait construite lui-même.

Très tôt, il avait adhéré à "Breiz Atao" et il participera à ses activités jusqu'à sa dissolution en 1939. A l'école de Plouaret qui avait été choisie comme point de correspondance facile avec le Finistère, il assiste souvent aux réunions des militants de la première vague, avec les frères Caucassin, Chevillotte, Le Gall (des "Galeries" de Perros), l'Abbé Madec, l'Abbé Cocagne (mort tout récemment), le futur Abbé Joseph Penault devenu aujourd'hui recteur de Loguivy de la Mer, Debeuvis perfois.

Il fera aussi la connaissance d'Olier Mordrel, architecte comme lui, plus tard de Yann Fouéré, de l'Abbé Perrot dont il devait devenir le collaborateur fidèle, des perrosiens Marcel et Marius Le Toiser.

Il fondera en 1933 le Cercle Celtique de Perros (*2).

Membre d'une organisation politique aux idées radicales, que cet homme courageux et lucide estime seule capable de sauver le pays, James Bouille n'est cependant pas un politique. Quand il fait des conférences pour le compte du Parti National Breton, c'est d'architecture qu'il parle. Il est passionné pour son art et c'est à travers lui qu'il sert la Bretagne, et qu'il servira efficacement jusqu'au dernier jour.

*1 - Avec quelques camarades, il fut désigné pour repeindre le plafond de l'Opéra.

*2 - Ce Cercle touchait une douzaine de familles - Yvonne Galbrun dont le mari était photographe à Bégard y venait une fois par semaine, enseigner les danses; Jakez Konan y avait créé une chorale; Marius Le Toiser y dirigeait une troupe de théâtre, celle qui devait jouer pour la première fois avec la participation de l'auteur lui-même la pièce de Xavier de Langlais : "An div zremm".

C'est en 1932 que Marius Le Toiser avait découvert le nom de son compatriote en feuilletant un exemplaire des Sketla Segobrani (sorte de Saga bretonne) que James Bouille avait illustré. Il avait été aussitôt lui rendre visite dans sa maison de Kerilis où il fut reçu par Madame Bouille dans la salle à manger à la cheminée monumentale, à la table de chêne massif, aux fauteuils de bois couverts de paille, ce fut le début d'une grande amitié.



Le marquis de l'Estourbeillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne dit "Le Pétain des Bretons". (Arch. Konan Carleou)

==== gwenn-ha-du =====

Jamais dans son esprit, James Bouillé n'a séparé la défense de la patrie bretonne et celle de la foi chrétienne. L'étude de l'Art breton lui a appris à quel point les deux sources se confondent, le chrétien et le celtique dans la formation de la personnalité bretonne, à tel point qu'on ne saurait les dissocier l'une de l'autre sans lui porter dommage. (cf in fine : Chanoine d'Agnel "L'Art religieux de la Bretagne")

Parallèlement à ses activités purement bretonnes, il fréquente le Cercle d'Action catholique de Perros qu'anime son ami le Chanoine Urvo, Il y rencontre un certain nombre de jeunes gens venus d'horizons très divers tels Jean-Baptiste Penault, fils de petits commerçants de la ville, un marchand de charbon, des pêcheurs, des cultivateurs. C'est un peu la même "union sacrée" du peuple breton qu'à "Breiz Atao", sans distinction de classe ou d'origine. On comprend que dès l'abord, il ait adhéré à l'idéal de l'Abbé Perrot : "Doué ha Breizh", "Dieu et Bretagne", comme le chair et l'âme.

Le 20 Septembre 1926, il épouse à Pordic Françoise Patuvel. Elle y était née le 7 Août 1903, et son père, René Patuvel, co-fondateur du journal "La Croix des Côtes-du-Nord", en avait été maire presque sa vie durant (*1). Sa mère, Anna Bleiz de Maison Neuve était d'une vieille famille malouine. (Le nom de Bleiz, qui est Bleiz : le loup mal orthographié, est celtique).

Belle, intelligente, cultivée, Madame Bouillé apportait à son mari de caractère un peu mélancolique, cette gaieté qu'il aimait mais qu'il n'aurait pas engendrée (*2).

Six enfants devaient naître de cette union. Ils porteront tous des noms celtiques : Ivona, Gwennél, Mari-Anaëg, Rozenn, Tudual et Meriadek. Né le 26 Août 1940, Meriadek, nom royal, symbolise-t-il, je ne sais, l'espoir immense qui gonfle à cette époque tous les coeurs bretons ?

Grand et mince, légèrement voûté, le front dégarni, le nez aquilin, la bouche petite, la moustache et les cheveux bruns tel se présente à cette époque James Bouillé à nos yeux. C'est un bel homme au regard vif et fier. Il a atteint à l'équilibre et à l'harmonie de l'existence. L'esprit et le coeur sont fixés. Il a trouvé sa voie. A travers son Art, il servira la Bretagne et sa Foi.

Dès 1925, en une remarquable conférence qu'il prononça à Guingamp lors de la première réunion publique et contradictoire de "Breiz Atao", il définit l'essence de l'Art Breton.

En voici le résumé d'après un journal de l'époque (*3) :
"Existe-t-il un Art breton ? Oui, puisqu'il y a une individualité bretonne. Héritiers comme toutes les milleurs d'une manière originale de sentir et de penser, les Bretons ont matérialisé leur rêve dans les oeuvres qu'ils ont accumulées pendant plus d'un millénaire sur l'épave terre d'Armorique.

En parfaite unisson avec la symphonie du paysage, nos monuments révèlent l'harmonie unique qui relie l'humanité bretonne à un sol qui participe d'elle autant qu'elle semble avoir été créée spécialement pour lui.

Les Bretons ont su, tout en empruntant aux peuples voisins leurs manières de construire, créer suivant leur génie propre, particulier à la race celtique, une architecture s'adaptant parfaitement au pays.

Comme charpentiers ou tailleurs de granit, les Bretons ont montré leurs maîtresses qualités d'artisans dans l'exécution de cette architecture en dentelle qui se distingue par l'élégance et la solidité de ses éléments. La silhouette générale d'une construction bretonne est caractérisée par les grandes toitures qui surmontent des murs relativement bas, percés de portes basses, et surmontées par de hautes lucarnes à gables élancés.

Il faut pour bien comprendre l'Art breton, tenir compte des influences techniques et des influences ethniques. L'Armorique a, en effet, été dominée par l'élément breton qui lui impose son génie comme il lui impose sa langue.

Ce n'est pas dans les grandes constructions qu'il faut rechercher les types les plus caractéristiques de l'architecture bretonne, mais dans les ouvrages conçus par le peuple, maisons de ferme ou maisons des modestes gentilhommes dont la vie se rapproche de celle des paysans. Il est à remarquer que l'influence bretonne en fait d'architecture ne s'observe véritablement que dans la Bretagne bretonnante. Il est certain que l'art suit la langue parce que tous deux sont l'expression du génie du peuple.

L'architecture bretonne se développe surtout à l'époque à laquelle la Bretagne atteignit l'épogée de sa prospérité matérielle, c'est-à-dire à partir du XV^{ème} siècle. Cette prospérité ne devait pas malheureusement durer longtemps et les persécutions de Richelieu et surtout de Louis XIV, à l'époque de la "Révolte du papier timbré" achevèrent la décadence de l'Art breton qui ne survécut plus que dans le meuble et dans le costume.

*1 - Ce René Patuvel était avocat mais ne plaida jamais plus qu'une fois. Il devait défendre un homme qui se proclamait innocent du crime dont on l'accusait et avait préparé sa plaidoirie en conséquence. Or, le matin même du procès, son client lui avoua : "Je suis coupable !" Voilà notre jeune avocat bien embarrassé. Cela contribua à le dégouter de sa profession. Il s'installa à Pordic et s'y consacra à l'administration de la commune et au bien de la population, se ruinant peu à peu en générosités.

*2 - Il était plutôt triste, me dit encore son ami Maître Le Toiser, avec de soudains éclats de gaieté, des bouffées de rire qui le secouaient, notamment quand il avait trouvé quelle formule satirique pour qualifier tel personnage qu'il détestait (mais c'était une détestation cordiale, en lui pas l'ombre de méchanceté).

*3 - "La Côte d'Emeraude" 36. Rue du Casino. Dinard.

==== gwenn-ha-du =====

Le meuble breton est surtout caractérisé par sa décoration de motifs linéaires et de fleurs extrêmement stylisées. Les bonhommes d'opérette que l'on représente à satiété sur les meubles actuels ne sont que des produits d'une conception fautive, aussi étrangère à l'art breton qu'à l'art simple.

Il importait d'y remédier et d'en éloigner le public, aussi les décorateurs bretons de talent travaillent maintenant, tant dans la ferronnerie que dans la broderie et le meuble à la création d'un art breton moderne dont les formes répondent à la nécessité de la vie actuelle et dont la décoration est inspirée des motifs celtiques, tandis que des architectes reprennent la tradition au point où elle fut abandonnée, cherchent à établir une architecture bretonne moderne. Mais ce ne seront là que des exemples isolés, tant que dans les écoles des Beaux-Arts dites régionales, lesquelles ne sont en réalité que des succursales de celles de Paris, on n'assurera pas aux jeunes artistes non seulement la connaissance de l'art breton et de l'ornementation celtique, mais une culture bretonne appropriée, les réintégrant complètement dans leur personnalité celtique et leur permettant d'épanouir pleinement la qualité de leur race créatrice.

Ainsi de cette époque, James Bouillé encore jeune architecte - il a tout juste le trentaine - a-t-il su dégager les grands principes d'une esthétique bretonne qui puisse servir de guide aux générations, principes qu'il s'efforce en outre de mettre en application dans ses nombreuses réalisations, notamment aux environs de Perros, sans sacrifier pour autant au confort et aux avantages des techniques modernes.

Ici apparaît un aspect fondamental de sa personnalité. Celui de l'érudit, du chercheur, bientôt doublé du chef d'école.

Ce secret de l'Art breton (*1), cette pierre philosophale, James Bouillé ne va pas seulement à sa découverte dans les livres. S'appuyant sur l'observation autant que sur l'érudition, il parcourt la Bretagne dans tous les sens, visitant un nombre considérable de manoirs, de chapelles et d'églises, de simples fermes, toujours par monts et par vaux, il examine, il mesure, calcule jusqu'à ce qu'il ait retrouvé cette règle d'or qui présidait à leur construction. Capable ainsi de déterminer d'une manière très précise l'angle des toitures et leur direction, l'orientation des fenêtres et les proportions de l'ensemble. Sa conclusion était, me dit son ami Maître Marius Le Toiser, que ces règles étaient analogues à celles qui présidaient à l'édification du vieux style égyptien.

Il avait découvert le triangle qui permet de déterminer pour toute construction les proportions parfaites, que ce soit un homme, une maison, une chaise, une fenêtre. Tout devait être construit selon les données de ce triangle, obtenant ainsi l'harmonie parfaite de formes et de lignes. Maître Le Toiser possédait lui-même un de ces triangles de fer forgé par le vieux serrurier de Lannion, Mercier. Il a vu de ses yeux James Bouillé dessiner avec ce triangle la porte de l'Institution Saint Joseph de Lannion. On comprend que dans l'esprit de beaucoup de gens, ce triangle pouvait revêtir un caractère mystérieux et magique.

Théoricien du renouveau de l'Art breton, James Bouillé ne limite pas son enquête à la seule Bretagne, ni même aux pays celtiques.

Quoiqu'il ait marqué une prédilection pour l'Art irlandais (*2), dans son énorme bibliothèque, il accumule des ouvrages sur l'Art de tous les pays, des peuples de l'Antiquité, du Japon, de l'Afrique, des connaissances véritablement encyclopédiques (*3) C'est en étudiant l'art de ces différentes civilisations qu'il arrive à mieux cerner ce qui fait la spécificité de l'Art breton.

Mais il ne se borne pas à fréquenter les livres. Il sait que rien ne peut remplacer le contact avec les hommes. Il est présent à tous les congrès internationaux. Voyageur infatigable, il parcourt l'Europe, l'Irlande d'abord mais aussi la Hollande, l'Autriche et les pays scandinaves : Danemark, Suède, Norvège, dont il apprécie beaucoup l'architecture et dont il subira sans doute l'influence. Il s'est lié d'amitié avec un moine de l'Abbaye de Solennes, expulsé au moment des inventaires, Dom Paul Bellot, architecte extraordinaire. (Il avait notamment retrouvé la formule pour teindre les briques dans la masse. Partout il construit églises, chapelles, monastères, au Canada, en France, au Portugal (telles que l'Abbaye de Wisques, près de Calais ou la cathédrale de Montréal). James Bouillé bâtit avec lui la chapelle de Kood en Doc'h. Sans doute est-ce à lui qu'on doit ces traces de style "perpendicularaire" qu'on trouve dans certaines de ses oeuvres telles que Sainte Thérèse du Gouëdic à Saint Brieuc, également cette façon

*1 - En cherchant à définir l'Art breton dans ce qu'il a d'essentiel et de permanent, J.B. définit la nation elle-même, "La mentalité nationale et religieuse de la Bretagne", écrit le Chanoine C. Arnaud d'Agnel dans la revue belge "L'Artisan liturgique" - N° 55 - 1939 - 4ème Trimestre, "est-ce ce que l'âme a de plus atavique et de plus vivace ?". En dehors des documents d'archives et des témoignages d'ordre archéologique du passé breton, il est une autre source d'étude qu'on aurait tort de tenir pour inférieure. Pour entrer en contact avec l'âme d'un peuple, en deviner les tendances les plus profondes et pénétrer jusque dans son inconscient, les ressources de l'Histoire pure sont insuffisantes. A vrai dire, elles n'ont d'autre utilité que de préparer cette mise en contact et de prémunir contre des parti-pris inadéquats. L'Art seul permet d'arracher aux divers groupes ethniques les secrets de leur vie effective

*2 - Il était membre correspondant de l'Académie d'Art Chrétien d'Irlande.

*3 - Selon l'expression de Dom Bellot : "James Bouillé n'est pas qu'un architecte ou plutôt il est vraiment un architecte parce qu'il est très cultivé. Tout ce qui touche de loin ou de près à son art l'intéresse. La question des proportions, l'archéologie, les modes de construire en divers pays, tout est par lui étudié avec patience et perspicacité." - ("L'Artisan liturgique" - N° 55 - Oct. Nov. Déc. 1939)

==== gwenh-ha-du =====

de disposer les pierres de granit suivant la technique de la brique.
Dans ce combat pour le renouveau de l'Art breton, James Bouillé ne se contenta pas d'en dégager les lignes essentielles, d'en faire l'histoire et la philosophie. Il veut mettre ses théories en pratique.

En 1929, il fonde "L'Atelier Breton d'Art Chrétien", en Drcellein, dont la doctrine se résume ainsi :
"S'inspirer de la tradition bretonne authentique qui crée sur notre sol cette floraison de chefs d'œuvre religieux qui font sa gloire, et la rénover dans un sens moderne en conformité avec l'esprit liturgique le plus pur"
Pour mener à bien ce programme ambitieux, J.B. s'est entouré de toute une équipe de jeunes artistes à qui il a su faire partager son ardeur : le peintre Xavier de Langlais, le sculpteur Jules Charles Le Bozec, le maître-verrier Paul Rault, l'orfèvre M.A. Ménard, le brodeur Alain de Lorgeril, André Dezarros, Conservateur des Musées nationaux, Job Guével, Madame de Planhol pour ne citer que quelques noms ...

Mais écoutons ce que nous dit le Chanoine d'Agnel en 1939, dix ans après :
"Le succès de ce groupe va grandissant, pour des raisons dont le lecteur appréciera la valeur. Tout d'abord il répond à un besoin éprouvé par les évêques et l'élite des prêtres et des fidèles, enfin par les artistes eux-mêmes ... L'avenir de l'Atelier d'Art Chrétien est assuré par la qualité de ses membres et par ses statuts."

"Il a pour fin de rénover l'art sacré dans toutes ses branches, par une étroite collaboration entre architectes, statuaires, sculpteurs, peintres, peintres-verriers, décorateurs de toute spécialité, orfèvres, brodeurs, ferronniers ..."
"S'agira-t-il, lit-on, dans les statuts, de construire une église, de décorer une voûte de peintures à fresques, de tailler un calvaire ou des saints dans le granit breton, de sculpter un autel dans le chêne, un chemin de Croix, une banquette de choeur, d'exécuter un vitrail, d'éclairer un missel, de broder une chasuble, une bannière, de ciseler un calice ou une croix processionnelle, les Membres de l'Atelier sont à même de réaliser ces travaux les plus divers."

"Cette réalisation offre des avantages, matériels, artistiques et religieux. Par une collaboration ainsi comprise, l'on assure le maximum de garanties d'exécution soignée, d'économie, de beauté liturgique et d'expression religieuse." Les statuts de la nouvelle Société précisent à quelles conditions son esprit peut être conservé, son programme réalisé, son but atteint. Plusieurs articles méritent une attention particulière, et tout d'abord celui relatif au devoir de s'inspirer de la tradition bretonne bien authentique et non pas de l'une ou de l'autre de ses déformations, afin de la rénover conformément aux principes de la Liturgie et de l'Art.

Le second article réunit les membres contre toute recherche par trop personnelle, soit dans l'étude des divers projets, soit dans l'exécution du plan adopté.

Les membres ne perdent jamais de vue que l'intérêt de leur production est subordonné à leur communauté d'inspiration et à leur sentiment de solidarité.

Un point particulièrement délicat est la formation et le maintien d'unité de culture artistique entre les membres. L'abonnement collectif aux mêmes revues, les voyages d'études et les visites d'expositions d'art religieux faits en commun sont les excellents moyens employés par le groupe.

Tous les articles des statuts rendent la collaboration entre spécialistes de la construction et du décor la plus étroite possible et la défendent contre quiconque tenterait d'en relâcher les lois. A ce point de vue, la Société, fondée en 1929, n'est qu'une résurrection de ce qui s'est fait au Moyen-Âge et à la Renaissance en Bretagne, périodes auxquelles sont dus tant de chefs d'œuvre et des plus purs.

La cheville ouvrière de l'Atelier d'Art Religieux Breton, doit être l'architecte, non pas tel qu'il est de nos jours, mais tel qu'il était au temps où s'élevaient nos plus belles cathédrales ... L'architecte médiéval ne se contentait pas de tracer des plans et d'en surveiller en grand et de haut la réalisation. Chaque jour sur le chantier, il donnait l'exemple du travail après avoir indiqué à chacun des constructeurs, sa tâche particulière. Ainsi lui donnait-on le beau titre bien mérité de Maître d'œuvre, Maître, il l'était avec sa pleine autorité sur tout le personnel ouvrier. Travaillant lui-même, il était écouté.

Ce n'est pas tout, la construction proprement dite achevée, il s'occupait du décor et de l'ameublement, voire du vestiaire dans le but d'obtenir l'harmonie si désirable entre fresques, mosaïques, vitraux, boiseries, fer forgé, autel et garniture d'autel.

C'est l'honneur de l'architecte James Bouillé d'avoir joué, et de jouer encore le rôle de Maître d'œuvre dans l'Atelier Breton d'Art Chrétien dans: il est le metteur en train et le directeur effectif.

Si les églises et les chapelles, dues à la collaboration de la Société en question, sont remarquables d'unité dans leurs moindres parties, on le doit à ce que tout a été fait suivant ses directives, et fréquemment sous ses yeux.

Comme ses prédécesseurs du Moyen Âge, James Bouillé s'impose au respect de ses collaborateurs en ne ménageant ni son temps, ni sa peine. Artistes, artisans d'art, entrepreneurs, ouvriers l'aiment parce qu'il leur communique son enthousiasme. Son art suprême n'est pas tant de relier très étroitement tous les membres d'un édifice que d'obtenir et de maintenir l'union des esprits et des volontés en vue d'œuvres collectives. C'est là un succès d'une haute portée morale et religieuse. Expérience passionnante, J'ajouterais volontiers, à la lumière de ce qui se passe en Bretagne que c'était une geogère. (*1)

*1- Dans un dépliant publicitaire édité par l'Atelier Breton d'Art Chrétien dans les premières années de sa fondation, on trouve une liste des travaux exécutés à cette époque qui donne une vue intéressante sur son activité :

Quelques travaux exécutés par l'Atelier Breton d'Art Chrétien
Saint-Brieuc - Eglise ste Thérèse de Guédic - James Bouillé, architecte -Orfèvrerie par Desury - Vêtements litur-

==== 14 =====

==== gwenh-ha-du =====

On a reproché à l'Atelier de n'avoir pas produit de chefs d'œuvre, à James Bouillé de n'avoir pas groupé autour de lui suffisamment de personnalités de premier plan. Ce reproche est en partie injustifié si l'on considère que beaucoup de ces jeunes artistes et artisans n'ont pas encore eu le temps d'atteindre à la maturité. Les premières œuvres de X. de Langlais lui-même n'entraînent pas toujours l'adhésion.

Le plus grand mérite de l'Atelier Breton est, à mon sens, d'avoir existé. C'est sans doute la première tentative de ce genre en Bretagne depuis un lointain passé et il a certainement fait beaucoup pour la renaissance d'un art authentiquement national. S'il n'a pas toujours atteint la perfection, il a montré aux générations de l'avenir la voie à suivre et il a permis aussi de donner du travail à des artistes de valeur, qui, sans lui, se seraient trouvés en difficulté.

Si nous avons mentionné d'abord cette réalisation de J.B., c'est qu'elle fut vraiment personnelle, qu'il en était vraiment l'inspirateur et le "patron", mais il faudrait aussi évoquer la place importante qu'il a tenue dans la rédaction de la Revue "Kornog" et dans l'Association des "Seiz Breur", cette véritable académie artistique bretonne où tant de noms se rencontrent qui sont sur toutes les lèvres de cette génération.

Nous avons dit que James Bouillé avait la passion de son métier et le Chanoine d'Agnel nous a rappelé qu'il savait faire partager cet enthousiasme par tous ses collaborateurs et jusqu'au plus humble compagnon.

Quand il construisait l'hôpital de Guarec (dans les Côtes-du-Nord), l'entrepreneur avait eu cette jolie réflexion "que ses ouvriers depuis qu'ils travaillaient avec Monsieur Bouillé se prennent pour de grands savants parce qu'il leur explique tout ce qu'ils font, tout ce qu'il veut faire " (*2).

Mais cet homme foncièrement bon, qui savait se mettre à la portée de tous, qui ne méprisait jamais personne et qui savait que sur un chantier chacun quelle que soit la place qu'il occupe, a son utilité, savait aussi être très exigeant de ses collaborateurs.

Intègre lui-même, il n'admet pas la moindre malversation, la moindre maltaçon et n'hésite pas à faire recommencer le travail qu'il juge insatisfaisant, et il ne mâche pas ses mots (*3). Honnête et droit, il avait un peu les défauts de ses qualités, tempérament aux angles accusés, ne pouvant rien celer, tout d'une pièce, avec parfois la tête près du bonnet. Il lui arrivait même de se priver de bec avec de véritables amis tels que Hyscinthe Tilly, cet entrepreneur de la Clarté avec qui il travaillera tout le long de sa vie. Une heure après, il n'y pensait même plus. L'orage était passé. En réalité les deux hommes s'appréciaient.

***** A SUIVRE ***** Yann BOUESSEL du BOURG

*1 suite de la page précédente - giques, A.de Lorgeril.
Evêché - Buste de Mgr Serrand par J.Ch. Le Bozec.
Sainte-Anne d'Auray- Vitrail de la Crypte du monument aux Morts, Melle M.A. Ménard.
Esquisse du Mémorial : J.Ch. Le Bozec.
Esquisse du Chemin de Croix, Xavier de Langlais.
Ploquevez-Quintin - Restauration de l'église : J. Bouillé.
Chemin de Croix mural : X. de Langlais, Ornaments liturgiques.
Glome! - Décoration de l'Autel Majeur, Christ en bois, bas-reliefs : J.Ch. Le Bozec.
Vannes - Crosse et bougeoir liturgique de Mgr Tréhic, composition de James Bouillé, exécutés par Desury.
Loudéac - Descente de Croix pour un Tableau , Granit de Kersanton, J.Ch. Le Bozec.
Le Haëc - Christ en bois - Peinture de X. de Langlais
Noval-Pontivy - Statue du R.P. Le Texier (granit) : J.Ch. Le Bozec.
Tréguier - Chapelle des Augustines - Restauration James Bouillé.
Rohan - Abbaye de Tynedeuc - Statue de N.D. de Tynedeuc, granit : J.Ch. Le Bozec.
Larmor-Pleubian - Eglise bretonne moderne de N.D. de Larmor, James Bouillé.
Surzur - Notre-Dame de Surzur, Xavier de Langlais.
Vêtements et ornements liturgiques dans de nombreuses églises de Bretagne.
Orfèvrerie - Calices et patènes, par J. Bouillé et Desury.
Imagerie - Gravures sur bois, cuivre, images d'ordination, mementos, etc ...
Editions par le "Lap" d'un Chemin de Croix, X. de Langlais.

*2 - Il avait gagné à ce point l'amitié et l'admiration de ses ouvriers que quand Madame Bouillé leur annonça l'emprisonnement et la mort de son mari, ils furent soulevés de colère et d'indignation.

"Ah ! Madame, lui dit l'entrepreneur, si nous avions su cela, tous nos hommes et moi-même, nous serions allés à Saint Brieuc et nous aurions sorti de prisons Monsieur Bouillé, par n'importe quel moyen !"

*3 - Pas plus qu'il n'eût transigé sur le plan de l'honnêteté, il ne l'eût fait sur le plan de l'esthétique. Il lui arrivait de perdre des clients par amour de son art comme à Bégard où, architecte en titre au Bon Sauveur, il s'était brouillé avec les religieux, le seigneur économe en particulier, et avait préféré renoncer. Une affaire d'or pourtant et il n'était pas riche !

EPIGRAMMES
17 Décembre 1938 - "Pas de guerre pour les Tchèques !!! Le sang des Bretons appartient à la Bretagne !!!"
Une série d'articles parus dans "BREIZ ATAD" fait condamner F. DEBAUVAIS à 1 an de prison ferme, O. MORDELE, la même peine avec sursis pour "atteinte à la sûreté de l'Etat."
***** 15 *****



STOURM AR BREZHONEG

Lettre adressée le 3 Octobre 1990 à Monsieur André LAJONIE, Président du Groupe Communiste - Assemblée nationale 75395 - PARIS.

Monsieur le Député,

Le 13 Juin dernier, l'Assemblée nationale française a discuté la loi autorisant la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale, puis soumis au Sénat le 27 Juin dernier. Cette ratification réjouit bien entendu tous les démocrates.

Cependant, l'article 30 de cette Convention a été excepté de la signature par le Gouvernement français et le Parlement. Cet article porte précisément sur la protection des droits des enfants appartenant à des minorités. De la même façon, l'article 27 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques a fait l'objet d'une réserve de la part de l'Etat français; cet article prévoit, lui aussi, la protection des minorités.

Lors des récents débats devant les Chambres, Mesdames Edwige AVOUE et Hélène DORLHAC ont affirmé que l'article 30 n'est d'aucune utilité dans le cas français, car, selon l'article 4 de la Constitution, la République française est "une et indivisible". Les petits bretonnants étant absolument semblables à tous les petits Français, ils ne méritent pas d'être mentionnés -- mieux, ils n'existent pas !

De la même façon, lors des travaux au sein de la Commission des Affaires étrangères, deux députés bretons, MM. COUANAU (Saint Malo) et POIGNANT (Kemper) s'étaient alignés sans sourciller sur la proposition gouvernementale. Nous ne savons pas quelle est la position précise de Monsieur COUANAU sur la langue bretonne (en a-t-il même une ?) mais ce que nous savons très bien, c'est que Monsieur POIGNANT, lui, a été signataire d'au moins d'une des nombreuses propositions de loi du Perti socialiste, en faveur des langues de France, et les avancées que promettrait ce texte s'appuyait justement sur la nécessité de conformer les lois françaises à de nombreux textes internationaux, notamment le fameux Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, et son article 27.

Mais Monsieur POIGNANT, capable de tenir plusieurs langages différents, suivant l'interlocuteur auquel il s'adresse, est parfois frappé de mutisme : c'est ainsi que maire de Kemper, il n'a jusqu'à présent pas estimé utile de faire connaître son point de vue sur la scandaleuse situation où se trouvent Mesdemoiselles Eryll DAUSSE et Kristen LOUARN. Ces deux adolescentes sont sorties de l'école Diwan de Kemper pour entrer en Septembre 1986 au C.E.S. Kermaisan de Kemper, en classe de sixième. De la sixième à la troisième, elles ont reçu tout leur enseignement d'Histoire - Géographie - Education civique en langue bretonne dans le cadre du service public d'éducation. Leur professeur d'Histoire - Géographie - Education civique, leurs parents et elles-mêmes ont donc souhaité que les sujets des épreuves du Brevet des Collèges dans cette matière leur soient fournis en langue bretonne, ce qui était parfaitement réalisable car plusieurs professeurs de cette matière ont une connaissance suffisante du breton pour en produire une version bretonne. Le Rectorat de Roazhon/Rennes a répondu négativement à cette demande. Les élèves ont alors fait connaître, plusieurs mois à l'avance, leur volonté de composer leur devoir en breton, ce qu'elles ont fait. Au préalable, l'Union des Enseignants de Breton avait recensé des enseignants du public capables de corriger des devoirs d'Histoire - Géographie - Instruction civique rédigés en langue bretonne et avait transmis cette liste au Rectorat. Aucune réponse n'a été donnée à ce courrier. Sur ordre des correcteurs ont refusé de tenir compte des réponses en breton et ont noté seulement ce qu'ils pouvaient comprendre (localisation, identification de personnages historiques), les copies restant donc partiellement non corrigées, ce qui n'a toutefois pas empêché ces deux élèves d'être reçues à l'examen. Depuis, les familles ont porté l'affaire devant le Tribunal administratif. En 1978 pourtant, Monsieur Gilles QUILLEVERE avait rédigé tous les devoirs du Baccalauréat en breton -- sauf l'épreuve de français, bien entendu, et avait été admis. Rien d'ailleurs dans la réglementation française n'oblige à rédiger les devoirs en langue française : c'est ainsi qu'en Ille-et-Vilaine, une élève venant d'Australie et se sentant plus à l'aise en anglais avait rédigé la plus grande partie de son devoir d'Histoire-Géographie en anglais, devoir qui avait été tout naturellement corrigé ! Affirmant avec le gouvernement socialiste que les minorités de France n'ont pas à être protégées par l'article 30 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, Monsieur POIGNANT, Député-Maire de Kemper et, par ailleurs, membre de la Ligue des droits de l'Homme, a pourtant là devant lui un cas flagrant de discrimination. Mais il est bien connu qu'il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir !

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, des voix -- celles des groupes des élus communistes -- se sont élevées pour insister sur la nécessité de ne pas rejeter l'article 30 de la Convention dont voici le contenu :

"Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre langue culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe."

C'est ainsi que Madame Marie-Claude BEDEAU, au nom du Groupe Communiste, a estimé "fort contestable" la réserve concernant l'article 30. A l'Assemblée nationale, c'est Monsieur Jean TARDITO qui est intervenu en ce sens au nom des députés communistes en déclarant ce qui suit :

"Faut-il comprendre que notre pays serait éventuellement prêt à interdire cela (c'est-à-dire les droits garantis par l'article 30) à ces enfants ? Il ne semble qu'une telle attitude serait précisément contraire à l'article 2 de la Constitution, lequel indique que la France respecte les croyances, qu'elle est une république laïque, démocratique, qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Va-t-on interdire à un enfant de religion islamique ou hindouiste de pratiquer sa religion ? Va-t-on interdire à un jeune Breton de parler la langue bretonne ou à un jeune Provençal de parler la langue provençale avec leurs parents respectifs ?"



C'est au vu de tout cela que je vous transmets nos remerciements. Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour l'Association, le Secrétaire délégué.



COMMUNIQUE

15 Octobre 1990

Des dizaines de panneaux routiers ont récemment été arrachés dans le département du Finistère par des syndicats paysans afin d'attirer l'attention sur l'avenir des communes rurales.

STOURM AR BREZHONEG souhaite à ces agriculteurs qui défendent leurs droits de ne pas comparaître devant les tribunaux de l'Etat français comme cela a été le cas au cours des six dernières années pour des adhérents de STOURM AR BREZHONEG et aussi pour des sympathisants de notre Association qui ont été parfois sur des charges inconsistantes voire inexistantes, condamnés à des peines souvent très lourdes :

- 35 mois de prison avec sursis;
- Plus de 200.000 Francs français d'amendes, et de dommages et intérêts, tout cela réparti entre une vingtaine de personnes dont seule une toute partie a été amnistiée, contrairement aux responsables politiques mouillés dans des affaires de corruption et de fausses factures.

STOURM AR BREZHONEG invite les élus à se saisir de cette opportunité afin de faire remplacer les panneaux manquants par des panneaux correctement rédigés en langue bretonne et profite de l'occasion pour féliciter le Conseil Général du Finistère pour la mise en place des premiers panneaux routiers directionnels en notre langue dans le département, et ce, malgré l'opposition de l'Etat français, "patrie -- auto-proclamée des Droits de l'Homme".

Fédération STOURM AR BREZHONEG
Kevre Bro-Gerne (Cornouaille)

LE LABEL "BRETAGNE" FAIT VENDRE
(NANTES EN BRETAGNE ? LA PREUVE PAR LA PUBLICITE)

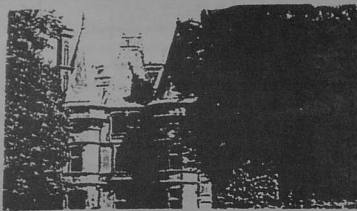
Le retour de la Loire-Atlantique à la Bretagne, est-ce pour demain ou faudra-t-il attendre les calendes grecques ? Lors d'une réunion du C.U.A.B. à Nantes au printemps dernier, nous en évaluons les chances et nous en étions arrivés à la conclusion suivante : Dans le cadre de l'Europe intégrée de 1992, nos chances iront en augmentant, car aux yeux des Européens pris dans leur ensemble, la Bretagne est certainement une des régions les mieux connues de l'Europe, du moins par le nom, au même titre que l'Ecosse, la Sicile, la Sardaigne, la Bavière, l'Ukraine, à cause de sa position géographique en forme de péninsule. Déjà tous les marins la connaissent. Pour les Français même, c'est la région la plus connue de l'Hexagone. Déjà, à chaque bulletin météorologique, son nom est prononcé, d'accord pour dire qu'il y pleut toujours, ça ne fait rien, elle est connue la Bretagne. Même en anglais, langue véhiculaire s'il en est, elle a un nom particulier, on dit "BRITANNY".

Notre époque présente est une époque de communications, où rien ne se fait sans la publicité, et les publicitaires vont le dire, il faut des mots simples mais percutants, des mots qui accrochent les clients potentiels. On fait des sondages d'opinions pour savoir si telle ou telle appellation est bien ressentie par le public. Tenez un exemple : récemment EDF/GDF a décidé de revoir l'appellation de ses centres de distribution. A Nantes, l'appellation était : "Centre de Loire-Atlantique", et bien on a trouvé que "Loire-Atlantique" était mal perçu à l'extérieur, sans doute à cause du mot "Loire", et il a été décidé de l'appeler dorénavant "Nantes - Atlantique".

Tout cela bien sûr m'amène à poser la question des "pays de la Loire" et de l'impact de ce nom à l'extérieur. Et bien, ça ne passe pas, Olivier Guichard et sa bande d'anti-Bretagne, ont beau dépenser des sommes folles en publicité pour promouvoir sa fameuse Région des "Pays de Loire", c'est peine perdue, sans parler du reste, et le plus bel exemple est que pour faire la publicité de la station balnéaire de La Baule dont Olivier Guichard est justement le maire, on précise "La Baule au sud de la Bretagne". Pour faire rentrer de l'argent, exit les Pays de Loire, les hôteliers, restaurateurs et autres exploitants du tourisme ne sont pas fous. Ceci était une entrée pour ce qui suit.

Nous étions à Kemper, au Festival de Cornouaille, et le Dimanche après-midi, nous assistions au concert des Begadoù dans les jardins de l'Evêché. Il faisait très chaud, tout le monde ne pensait qu'à s'humecter le gosier, et les bouteilles vides débordaient des corbeilles mises à cet effet. Voulaient prendre de l'eau au robinet pour moi et le chien, je saisis une de ces bouteilles vides en plastique (un 1/2 litre), machinalement je lis l'étiquette et je vois écrit en anglais : "Natural Spring Water Brittany", avec l'image d'un château perdu dans la verdure; dans les travers en biais, sur les couleurs "bleu/blanc/rouge", les mots "Imported by Wine Dimensions, Mont Claens Michigan 48043 USA". Je me dis : "Tiens, voilà les Bretons qui exportent de l'eau minérale aux USA ou en Grande-Bretagne !".

Comme il y avait des groupes écossais, irlandais, gallois, mannois, je me dis : "Ce doit être eux qui ont apporté cette eau pour le voyage". Je regarde cette étiquette de plus près, et surprise, cette eau minérale n'est pas mise en bouteilles en Bretagne, comme le laissait supposer l'image du château que je connais bien, et qui est : "Ar Manez Ruz" de Trevez, en Saint Gwazec (Cornouaille) où il y a une source d'eau minérale dont la marque est "Isabelle", exploitée jusqu'ici par la Sobreta, une société du cru ... et bien non ! cette eau est embouteillée à



PRODUCT OF FRANCE

Natural Spring water
BRITTANY

37600 SAINT-HIPPOLYTE

Imported by Wine Dimensions - MC Chateau Michigan - 48043 USA

Saint - Hippolyte, département 37, c'est-à-dire l'Indre-et-Loire, donc en Touraine. Vraiment nous vivons une drôle d'époque, je ne sais pas quelle est cette megouille, mais peu m'importe car ce n'est pas mon propos, ce que je constate seulement, c'est que des politiciens n'ayant pour ambitions que leur réussite personnelle ont détaché un département breton du reste de la Bretagne et dépensent l'argent des impôts qu'ils nous prennent pour promouvoir de force une artificielle région des Pays de Loire dont la majorité des gens ne veut pas, alors que pendant ce temps des gens qui ne sont pas bretons, se servent du nom de la Bretagne, en anglais, pour vendre un produit qui n'est pas breton, chez les Anglo-Saxons, parce qu'ils savent que ce nom fait vendre.

D'accord, il y a peut-être une petite astuce linguistique, "Natural Spring Water Brittany" ne veut pas dire que l'eau vient de Bretagne car il aurait fallu écrire : "Natural Spring Water of Brittany". Avec ce petit tour de passe-passe, "Brittany" peut être considéré comme étant seulement la marque de l'eau minérale, mais c'est chercher cinq patates à un mouton, comme dit le proverbe breton, car tout anglicisant en voyant écrit le mot "Brittany" pensera : "... Ce vient de Bretagne ...", et la Bretagne, ils connaissent ...

Une autre preuve que le monde anglo-saxon associe Nantes à la Bretagne, est que le journal américain "New York Times" du 17 Juin 1990, faisant sa première page avec ce titre : "Nantes, la riche capitale de la Bretagne". Le Baron Olivier Guichard a dû avoir quelques nuits blanches en apprenant cela.

Aux dernières nouvelles, la Loire-Atlantique vient de remporter le 2^{ème} Trophée de Tourisme Bretagne-Atlantique, challenge parrainé par "Ouest-France" et créé par la BPBA (Banque Populaire Bretagne Atlantique) auquel étaient conviés à participer les acteurs du tourisme en Loire-Atlantique, Morbihan et Finistère-Sud (Cornouaille). Encore une preuve que la Loire-Atlantique retrouve son compte avec le label "Bretagne", ausi bien auprès des Français que des autres Européens, alors que "Pays de Loire" fait plutôt penser à "Châteaux de la Loire", "Bassin de la Loire", appellation qui est toute autre chose.

Si la Nature a peur du vide, la publicité a, elle, peur du manque d'impact des mots qui font le vide dans les caisses.

Yann MIKAEL

PLUS DE MONUMENT POUR TURENNE

Pourquoi appelle-t-on les habitants de Türkheim, dans les environs, les "Lochschiipfer" ? (c'est-à-dire qui se glissent par les trous). Parce que, le 5 Janvier 1675, ils s'échappèrent en se glissant à travers les trous des murailles de la ville, même par les étroites meurtrières, pour fuir les atrocités des soldats français.

Turenne fut le criminel de guerre qui, sans raison, rançonna la ville, fit tuer les habitants et déshonorer les femmes. Pourquoi cette turerie que le bon Baquol, dans son dictionnaire géographique du Haut et du Bas Rhin résume : "et tuèrent quelques habitants ...". Comment en vint-on à ce crime incompréhensible ? Louis XIV, le Roi Soleil, entreprit la guerre contre l'Empereur et l'Empire, dont il voulait extorquer l'Alsace. Il profita de l'occasion où l'Empereur était occupé contre les Turcs à l'Est pour lui tomber sur le dos à l'Ouest, le Roi très catholique et le fille aînée de l'Eglise portèrent alors secours aux Turcs et Musulmans contre l'Empereur allemand.

Alors, le 5 Janvier 1675, Turenne et ses soldats remportent une victoire sur les Impériaux, entre Colmar et Türkheim. A cette occasion, les habitants de Türkheim, fidèles à l'Empereur, prêtèrent main forte aux troupes impériales et tirèrent de bon cœur, des murs de la ville, sur les Français. Au cours de combat, tombèrent non seulement des soldats, mais également des officiers dont le marquis de Mousy et le lieutenant-général Foucault. On dit que Foucault fut atteint d'une belle tirée des murailles de Türkheim.

A la guerre et dans les batailles, il est normal, malheureusement, que des soldats tombent et aussi bien, à l'occasion, des officiers. Mais, dans le cas présent, les Français, de même que Turenne, furent si exaspérés, qu'ils livrèrent au pillage la ville qui n'avait fait rien d'autre que de remplir son devoir de loyalisme envers l'Empereur. Ce dut être un horrible spectacle, si l'on en croit les registres paroissiaux qui relatent les pires choses. Les femmes et les enfants ne furent pas épargnés. D'épouvantables cris et lamentations remplissaient les rues et les maisons. Les habitants se sauvaient en groupes. Le meurtre et le pillage durent se poursuivre pendant 14 jours.

L'église non plus ne fut pas épargnée. Deux cloches furent fracassées. Une lourde contribution fut imposée à la ville. Pour rassembler la somme, on dut mettre les autres cloches en gage. C'était la culture française.

Pour fêter ce joyeux événement, un monument fut érigé en 1933, pour honorer le "libérateur" de Colmar. Il y a, à présent, quelques années, on fit sauter ce remarquable monument. Non pas que nous serions d'accord avec de telles actions, mais on peut les comprendre et excuser ces gens qui les ont exécutées, exaspérés par une longue injustice. D'autant plus qu'aucune vie humaine n'a été mise en danger.

Ainsi fut scellé le sort du monument de Turenne. Malheureusement, s'agitent toujours à Türkheim, des esprits chauvins qui voudraient voir rétablir le monument. Ce qui est, à proprement parler, incroyable. Il serait beaucoup plus sensé d'élever, à Türkheim, un monument en souvenir des ravages dont souffrirent les habitants de Türkheim sous la domination de Turenne. Un tel monument pourrait signifier un premier pas vers la réparation des droits alsaciens.

Traduit de l'allemand.

G.A.

Extrait de "ROT UN WISS" (Avril 1990) - Journal autonomiste alsacien.

ACTIONS

CULTURE BRETONNE

Dans "Ouest-France" du 11/07/90, nous apprenons que les villes basques d'Ascain, Hendaye et Saint Jean de Luz attribuent aux associations culturelles et linguistiques basques une subvention égale à 1/3 de leur budget de fonctionnement. Et 133 communes ont créé un institut culturel du Pays Basque en payant 1 fr par personne.

Voilà une excellente initiative qu'on devrait bien s'empresser d'imiter en Bretagne, et ailleurs. Qu'attendent les organisations bretonnes de l'Emsav pour solliciter maires, conseils généraux, etc...

Pourquoi ne pas organiser une campagne dans ce sens et mobiliser toutes les bonnes volontés pour faire pression sur les élus. Ce serait une aide précieuse pour Diwan par exemple. Ce serait aussi une bonne occasion de sensibiliser les Bretons et leurs notables à la question, en leur montrant les injustices dont sont victimes la langue et la culture bretonnes qui, en toute équité, ont droit à autant d'égard que la langue et la culture françaises.

PRATIQUE DU BRETON

Un Français, originaire de l'Est, ayant passé plusieurs années en Allemagne, et étant revenu dans son pays, éprouva le besoin, pour ne pas perdre l'habitude, de continuer à pratiquer l'allemand. Il lui fallait pouvoir rencontrer, des Allemands ou des compatriotes parlant cette langue. Il ne voulut pas prendre la peine d'organiser une association qui aurait pris du temps, exigé règlement et responsabilités. Il préféra une organisation informelle qui laisserait à chacun une pleine liberté. Il trouva un café dont le patron accepta d'en faire le rendez-vous des amateurs de la langue de Goethe, où tous ceux qui le désirent, et sans obligation, sont sûrs se trouver des interlocuteurs.

Le même procédé est appliqué dans certaines villes allemandes pour ceux qui sont intéressés par la pratique du français.

Pourquoi ne pas utiliser ce moyen si simple, pratique et qui ne coûte rien, en Bretagne et partout où il y a des Bretons, pour rassembler les bretonnants qui pourraient utiliser la langue bretonne et se sentirait moins isolés. Ce serait également tout profit pour le café qui accepterait de servir de bretonneus.

Et rien n'empêche les Alsaciens, Occitans, etc ... d'en faire autant.

LES MANIGANCES DU BARON

Toujours dans "Ouest-France", des 4 et 5/10/90, on nous annonce que le baron Olivier Guichard s'apprête à signer des accords de coopération entre la région arlequin "Pays de Loire" et la Galice. D'autres projets sont en cours avec d'autres régions, entre autres l'Ecosse.

La Galice et l'Ecosse sont des pays celtiques. Qu'ils s'abouchent avec la région "Pays de Loire", instrument de débretonnisation aux mains d'un ennemi de la Bretagne, pays frère, à quelque chose de choquant. Là aussi les Bretons devraient réagir. Alerter d'urgence nos amis de ces deux régions pour faire cesser ce scandale et réserver leurs relations avec la Bretagne dans la solidarité des pays celtiques.

REVISIONNISME

Par une loi, les puissants de ce jour se sont mis en tête de bloquer la recherche historique. Voilà une initiative toute pleine d'intérêt : implicitement, c'est l'aveu qu'il y a une "histoire officielle", qui est "tabou", intouchable. C'est l'aveu que les pays fidèles au marxisme ne sont pas les seuls à pratiquer les lavages de cerveau, en manipulant les chiffres, en dissimulant ou même en détruisant les textes gênants, en bloquant les communications d'archives, tous procédés étant bons pour le but que l'on se propose : établir une prétendue vérité, la seule qui sera diffusée et enseignée, la seule qui aura droit d'être connue.

Mais, quarante ans, cinquante ans après les événements, il se trouve que d'autres pays plus soucieux de li-

berté ont ouvert des archives qui proposent une autre version des faits, des événements, des responsabilités éventuelles; et l'Histoire apparaît sensiblement différente de celle qui a été présentée et inculquée dans les divers degrés de l'Enseignement officiel. Cela prouve une fois de plus, que la vérité n'est pas le principal souci des gouvernements qui entendent bien faire de l'Histoire un instrument politique. Ainsi apparaît, par exemple, la responsabilité majeure des Russes et de Poincaré dans le déclenchement du cataclysme que fut la Guerre Mondiale de 1914, dont on a voulu faire des Allemands et de Guillaume II les premiers responsables, ce qui explique leur réaction contre le "Diktat de Versailles", où ils n'avaient même pas eu le droit à la parole.

Quelles que soient les circonstances qui ont pu amener le vote d'une loi que l'on peut, à juste titre, appeler "scélérate", on y atteint le plus haut degré dans l'hypocrisie. Il faut croire que la haine et la passion ont aveuglé les législateurs d'un pays qui se prétend "pays de la liberté". Ils ne voient pas la contradiction de base ainsi apportée aux Institutions. Et c'est par là même jeter la suspicion sur toutes les thèses officielles, puisqu'il en est parmi elles, qui ne supporteraient pas la confrontation avec la lumière d'où qu'elle vienne. Des hommes de loi, des journalistes n'ont pas manqué de signer le danger; et les législateurs ont passé outre: ils ont voté une loi d'avance indéfendable. Ils ont oublié qu'au Tribunal de l'Histoire, la vérité, c'est toute la vérité et rien que la vérité. Des gens puissants ont voulu parfois la dissimuler ou la travestir; elle est restée longtemps cachée. Le temps finit par en découvrir bien des éléments et révéler comment et combien elle a été trahie. La célébration du BICENTENAIRE, par exemple, de la Révolution a pu ainsi apporter des résultats qui n'étaient pas tout à fait ceux qu'avaient espéré les auteurs de cette puissante manœuvre politique.

Joseph CHARDRONNET

LIBRES PROPOS SUR L'ALSACE (-LORRAINE)

L'un des grands motifs, sinon même le principal, qui a jeté la France dans la guerre de 1914 a été la volonté de récupérer l'Alsace-Lorraine; un motif si peu secret que, à toutes les tractations pour suspension des hostilités intervenues au cours de la guerre, la France a toujours passé comme première condition cette récupération. Sans doute s'agissait-il plus de la richesse terrienne que des hommes, puisque pour retrouver 1,500,000 Alsaciens-Lorrains (chiffre maximum), 1,500,000 Français ont été victimes du combat, hommes jeunes et en pleine force. Pour avoir au départ l'assentiment du peuple français, les cerveaux avaient été amplement manipulés: on n'avait pas parlé des richesses de l'Alsace, mais de la souffrance d'un peuple désireux de retrouver la "Mère-patrie". Un oubli: l'avis des Alsaciens eux-mêmes en 1914. Or, en très grande majorité à cette date, la population alsacienne, qui pressentait les immenses misères où la jetterait la guerre, ne voulait pas d'un retour à pareil prix.

Une abondante littérature cocardière, avec les Barrès, René Bazin et autres, avait fait jouer, en l'amplifiant, la cocarde patriotique sentimentale, exagérant la souffrance de la séparation du côté alsacien, pour travestir en fait la vexation du vaincu. C'était oublier que le fondement même de la culture alsacienne est de caractère germanique et que vivre dans la mouvance allemande ne présentait pas aux Alsaciens un obstacle insurmontable. L'adaptation dans la vie intellectuelle, religieuse et économique s'est faite relativement vite, après les protestations politiques qui sauvaient la face: on n'aime pas être violenté...

Le Pouvoir allemand a ménagé plusieurs étapes dans le processus d'intégration. D'abord "terre d'Empire"; peu à peu représentation locale au Reichstag: 1975. En 1879, un *statthalter*. En 1911, marche vers l'autonomie en vue de la prochaine création d'un Etat confédéré, jouissant, à rien près, des mêmes prérogatives que les autres.

La guerre bloqua le processus en 1914. Et le peuple alsacien se trouva déchiré. Un gros travail d'assimilation avait été fait, non sans résultats. Près de 10% d'Allemands s'étaient mêlés à la population autochtone; l'intégration s'était renforcée avec le temps. Les mobilisables furent incorporés dans l'armée allemande, sans spécification spéciale, bien que de préférence dans les divisions dirigées vers le front russe. Il n'est que de lire les réactions populaires célébrant comme naturellement les victoires allemandes. L'erreur psychologique de la part du Pouvoir a été de céder à la méfiance et au soupçon; et en réaction, à quelques attentats individuels, de suspecter toute la population, en lui appliquant des mesures de rigueur qui déprimèrent et peu à peu retournèrent l'état des esprits, qui envisagèrent avec moins de défaveur le retour dans l'ensemble français.

Mais pour porter un jugement sur le sentiment vrai des Alsaciens, ce serait une erreur de s'en tenir aux manifestations extérieures qui marquèrent l'accueil des troupes françaises au lendemain de l'armistice. Il y a d'abord la marque de faveur pour le vainqueur, avec surtout la joie du retour à la paix après beaucoup d'années de misères et de privations. On préfère ne pas penser au lendemain et se rendre favorable celui qui désormais tient la puissance et dispose de plus de ressources. Une réflexion lucide dans son cynisme: pour le peuple crier "Vive la France", c'était surtout crier "Vive le ravitaillement". Très vite se refroidit cet enthousiasme de par les erreurs de la politique: vouloir d'un seul coup effacer cinquante ans de régime allemand, dont bien des mesures avaient été bénéfiques à la population; installer aux commandes (et dans l'enseignement des "fonctionnaires de l'Intérieur" ne connaissant pas la langue et n'ayant pas la moindre idée de la susceptibilité alsacienne; vouloir imposer le régime commun centralisé à un pays qui était à la veille d'obtenir un pouvoir autonome. L'Eglise obtint non sans peine de retrouver le régime concordataire qui était le sien en 1871. Non sans peine aussi furent maintenus les avantages sociaux accordés sous le régime allemand. Déplurent les mesures vexatoires de méfiance établissant quatre

20

degrés dans la citoyenneté, avec droits différents, en fonction des nuances de filiation.

Comment ne pas comprendre les hésitations, les dégoûts, puis le scepticisme d'un peuple dont les membres donnés comme citoyens français en 1871, redeviennent citoyens français en 1918, SONT DE NOUVEAU traités en citoyens allemands en 1940, avant de se revoir sous citoyenneté française en 1945. Les opposants sont fusillés comme traitres un jour par les Allemands, le lendemain par les Français. En 1945, 45,000 Alsaciens sont internés dans les camps de Schirmeck et de Struthof, cette fois par les Français. Le changement de citoyenneté n'était donc qu'une question de victoire des armes.

Les "Malgré nous", Alsaciens mobilisés à partir de Janvier 1942 dans l'armée allemande, n'y en avait-il pas qui avaient été mobilisés auparavant "malgré eux" dans l'armée française? Pas plus que de nombreux citoyens français, ils n'avaient eu la liberté du choix. Les armées nationales ont toujours eu une forte proportion de militaires mobilisés bien malgré eux sans avoir jamais joué du droit d'exprimer une protestation. Les refus entraînent des représailles contre le contestataire et contre les siens.

On comprend que les Alsaciens, tribulés d'un pays à l'autre, soient, plus que quiconque, partisans de l'Europe, le meilleur espoir de la fin de ces guerres "civiles" qui, depuis tant de siècles, déchirent le Continent. Comme l'écrivait un Alsacien en 1911: "J'aime l'Allemagne, mais je n'arrive pas à haïr la France." Et pourquoi ré-prover cet autre Alsacien qui, en 1960, exprimait un sentiment anticonformiste et encore dangereux à expliciter, parlant du retour en 1944 des troupes françaises, dont l'attitude fut loin d'être sans reproche: "Eux autres appelaient ça la LIBERATION; nous, on appelait ça l'INVASION" ...

Pauvres Alsaciens qui peuvent se demander si les Droits de l'Homme et le droit d'expression libre leur seraient jamais reconnus!

Joseph CHARDRONNET

P.S. - Fin 1989, l'édition Hachette a publié un fort volume de plus de 400 p. "Un instituteur alsacien - Entre France et Allemagne, Journal de Philippe Husset 1914-1951". L'auteur exprime ses sentiments (leur évolution) apparemment sans les travestir: un gendre allemand, deux gendres français, petits-enfants de citoyenneté différente. Passer d'une citoyenneté à une autre (quatre fois au cours de sa vie) ne semble pas lui avoir provoqué de gros problèmes d'état d'âme. Il prend les choses très philosophiquement et le devoir lui apparaît tout simplement d'avoir à servir avec loyauté le Pouvoir du moment. Après tout, c'est peut-être la vraie sagesse. Mais il se sent profondément Alsacien, "penn, kil ha troad". Il se méfie aussi bien de l'un que de l'autre maître qui entend imposer sa loi sans l'avoir consulté.



SINDBAD AR MARTOLOD
(Sindbad le Marin)
Traduit en breton par Martial MENARD - 147 p. 55 Frs - Ed. An Here

"Sindbad ar Martolod" est le huitième ouvrage présenté dans la collection "Skol al Louarn" (L'Ecole du Renard) par les Editions "An Here", collection destinée en principes aux adolescents mais qui contient parfois de petits chefs-d'oeuvre tels que les "Trois Keer ar Baron Poul", adaptation bretonne des merveilleuses aventures du Baron de Münchhausen par Roparz Hemon, ou "Bisousig Kazh an Tevenn" ("Bisousig le chat de la faloise") d'Abbezen, le récit plein de tendresse des aventures d'un chat par un de nos meilleurs écrivains contemporains qui charmeront également les adultes.

De même que Daniel de Foë fut inspiré par la tragique aventure du marin écossais Alexandre Selkirk qui lui donna l'idée de son Robinson, de même les voyages fantastiques de Sindbad le Marin tirent-ils sans doute leur origine dans les souvenirs d'un voyage réel exécuté vers l'an 1000, sur lesquels sont venus se cristalliser d'innombrables traditions et légendes venues de différents pays d'Orient et dont certains rejoignent étrangement nos propres traditions.

Ouvrage captivant dont l'excellente traduction de Martial Ménard en un breton riche et pur, a su conserver l'enchantement et le mystère, et nous fait espérer qu'il nous donnera encore en notre langue quelques-uns de ces contes des Mille et Une Nuits, si chers à notre enfance

Yann BUESSEL du BOURG

CARNETS DE NOTES (2)
Alain GUEL - 169 p. - Ed; Ere

Ce petit ouvrage présenté avec goût et sobriété est le second d'une série qui, je l'espère, sera longue. De ceux que l'on ne quitte jamais définitivement et qu'on reprend, de temps en temps, au hasard des pages, en parfaite liberté, chacun de ces courts chapitres étant lui-même un petit monde: anecdote pleine d'humour et d'enseignements, personnages pris sur le vif et toujours vivants à travers ces lignes. Peut-être les avez-vous déjà rencontrés? Souvenirs, miroir d'une époque, charme et poésie, agréable fantaisie où se récite de façon discrète la personnalité d'une auteur dont vous aimerez l'agréable compagnie.

Yann BUESSEL du BOURG

21



LE PILIER DE L'EUROPE

Voici la troisième chance pour l'Allemagne unifiée de devenir ce qu'elle doit être, pour son bien et celui de ses voisins : le pilier central d'une Europe stable. Bismark lui donna sa première chance; la deuxième fut la défaite de la Première Guerre mondiale; le déclin de la puissance soviétique et la réussite de la République fédérale offrent la troisième, la chute pacifique du régime est-allemand n'est qu'une des raisons qui laissent bien augurer de l'avenir. La RFA a bien rodé les institutions politiques et économiques dans lesquelles vont s'installer 16 millions de nouveaux citoyens. Le souvenir d'un passé douloureux et l'étendue des bouleversements font naître des inquiétudes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Allemagne, ces craintes, particulièrement celle d'une Grande Allemagne dominant une Europe asservie, sont largement exagérées. Le danger est ailleurs : celui d'une Allemagne ne regardant que son nombril.

"FINANCIAL TIMES", 03/10

HUSSEIN ET ASSAD

Comparons l'histoire de ces deux présidents du Moyen-Orient : le premier a tué et torturé son propre peuple, a envahi ses voisins, a juré la mort d'Israël, a entraîné des terroristes et la a envoyé semer la mort à travers le monde. Pour ces raisons, les Etats-Unis, considérant Saddam Hussein comme leur ennemi numéro 1, ont formé contre lui une coalition internationale et débattent de la manière dont ils pourront mettre fin à son règne. Le second a tué et torturé son propre peuple, a envahi ses voisins, a juré la mort d'Israël, a entraîné des terroristes et les a envoyés semer la mort à travers le monde. Washington envoie pourtant ses émissaires rencontrer Hafez el-Assad, le considère comme un important allié et lui parle de sa participation à un nouvel ordre au Moyen-Orient. Mais quelle est la différence entre le président irakien, l'ennemi, et le leader syrien, l'allié ? La Syrie n'est-elle pas sur la liste officielle des pays qui "sponsorent" le terrorisme ? Saddam Hussein et Hafez el-Assad sont tous deux à la tête d'une dictature. En considérant que les ennemis de nos ennemis sont nos amis, l'Amérique ne doit pas oublier que le président syrien n'est pas moins dangereux qu'hier, et que, tôt ou tard, il redeviendra pour nous la menace qu'il n'a jamais cessé d'être.

"THE NEW YORK TIMES", 03/10

LA SUISSE ET LE NUCLÉAIRE

Allons-nous rallumer la guerre de religion qui a tant agité les Suisses ces dernières années ? Partisans et adversaires de l'énergie nucléaire ressortent et croisent leurs bonnes vieilles armes. Et le citoyen, une fois de plus, se trouve dépassé par cet interminable

dialogue de sourds. Faut-il vraiment s'interdire à jamais l'usage de cette technique ? Cette proposition pose le problème en termes de foi. Un pari aussi absolu sur le futur n'est pas défendable. Il préjuge abusivement ce que voudront et sauront faire nos descendants. En revanche, l'idée d'un moratoire de dix ans, mettant à profit ce délai pour concevoir et appliquer une véritable politique énergétique, paraît bien plus raisonnable. Sanctionnons donc cet état de fait et traduisons-le par une volonté enfin positive d'imaginer et d'agir en novateurs.

"L'HEBDO", 13/09

RETOUR A L'ENVOYEUR ...

Les navires de guerre français se tiennent prudemment à distance des Excocet que la France a vendus à l'Irak (une centaine). Seuls deux navires équipés du système de détection infrarouge, fabriqué par la SAT, sont capables de repérer les missiles. Ce sont le "Montcalm" et le "Duplex", justement chargés de la surveillance du blocus dans le Golfe et au Mer Rouge.

"LE NOUVEL ECONOMISTE", 06/09

ET LA PROVENCE ?

Marseille à trois heures de Paris, Nice à quatre heures grâce au TGV Méditerranée. La SNCF estime que le TGV attirera 13,500 passagers par an pour atteindre 24,000 au début du siècle prochain lorsque le système sera prolongé jusqu'à Barcelone et au-delà. Si le succès du TGV Paris-Lyon peut être renouvelé, cela permettra de faire des bénéfices qui serviront à financer les ambitions de la SNCF : faire de la France le centre européen de la vitesse. Mais qui, à part la SNCF, a besoin de cela ? Les manifestants clementins les bénéficiaires seront les touristes parisiens, qui ont déjà détruit une grande partie du charme de cette région. Même selon les prévisions les plus optimistes, des milliers d'hectares de vignobles et de forêts seront détruits et dans les lieux comme la Montagne Sainte Victoire pourraient retentir les 112 décibels des trains allant à près de 200 miles à l'heure. Mais en Provence qui se soucie d'être à 3 H. de Paris, quand il faut 2 heures et demie pour aller d'Aix à Nîmes ?

"THE ECONOMIST" 25/08



CELLE QUI BAPTISA UNE PRUNE :: LA REINE CLAUDE (suite)

François Ier, roi de France, n'a pu obtenir sa libération qu'en échange de ses deux fils aînés, François, qui est à la fois, dauphin et duc de Bretagne, situation formellement interdite par le contrat de mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII; et de Henri qui régnera sous le nom d'Henri II. Charles Quint veut bien renvoyer les deux enfants à leur père au prix d'une énorme rançon : un million deux cent mille écus d'or ...

Réunir tout cet or s'avère une opération difficile. Le royaume est épuisé par la guerre, les nobles doivent verser le dixième du produit de leurs fiefs. Et chose inadmissible, François réclame aux gentilshommes bretons le vingtième de leur revenu ! Ils n'y sont pas tenus et si, par une sorte d'humanité, assez contrainte tout de même, ils veulent bien accorder cette subvention, c'est en protestant, en formulant d'immenses réserves de principe et de fait ...

Les nobles bretons disent tout haut ce qu'ils pensent : "qu'ils ne sont pas astreints à des contributions en argent; qu'ils ne doivent principalement que la foi et le service aux armes, à quoi ils se sont souvent employés plus que nuls autres pays que le roi ait sous son obéissance." Et cela est vrai, pour le malheur de la Bretagne. Si les seigneurs bretons n'avaient pas pris l'habitude de querroyer si souvent pour les rois de France, certains d'entre eux seraient restés plus attachés à leur pays d'origine, ils n'auraient pas contracté ces alliances matrimoniales qui partageaient leurs fils entre deux patries ...

Les seigneurs bretons précisent bien qu'ils consentent à verser cette somme en vue de la délivrance des fils du roi, "par forme de pur don et libéralité, ce qu'ils n'eussent fait et ne voudraient faire pour quelque cause que ce soit". Après tout, ce sacrifice, ils le font pour les petits-fils d'Anne de Bretagne, mais ils ne le renouvelleront pas.

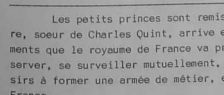
Aussi conscients du danger, les nobles bretons se méfient de ce que nous appelons aujourd'hui "les contrôles fiscaux" ... Ils refusent toute inquisition. Dans une ville désignée, ils viennent remettre le vingtième de leurs revenus "dont ils font loyal rapport à leur conscience et par serment" à des commissaires désignés par le roi. Ces commissaires ne pourront ni compter ni nombrer l'argent qu'ils déposeront dans des coffres vérifiés par un délégué du Comte de Level, gouverneur de Bretagne, et ils s'assureront que cet argent est bien employé à la rançon des princes ...

Ensuite les Etats votèrent une taxe de six livres par feu que devaient payer les imposés ordinaires.

Cette contribution à payer la rançon des deux petits princes français est, après le sac de Morlaix, la deuxième mauvaise surprise des Bretons à être incorporés à la France ...

Ils se méfient maintenant instinctivement. Car les impôts autoritaires, à la française, ils n'ont jamais connus cela ... En Bretagne, les impôts n'étaient pas imposés, ils ne vous tombaient pas comme cela, brutalement, sur le râble, ils étaient toujours discutés entre les parties, et en plus, infiniment plus légers. Et puis, après tout, l'union à la France n'est pas encore effective, elle n'est pas d'une nation à une autre nation, elle n'est que personnelle !

Dans ces conditions, commencer à payer, sans compter, sans discuter, à la mode des Français et non pas à la leur tout à fait différente, paraît très dur aux Bretons et ils retiendront, cette fois, la leçon.



François I er

Les petits princes sont remis aux envoyés du roi le 1er juillet 1530, et en même temps, la princesse Eléonore, sœur de Charles Quint, arrive en France, François Ier l'épouse aussitôt. Il résulte de ces différents arrangements que le royaume de France va profiter d'une paix relative qui durera dix ans ... François et Charles vont s'observer, se surveiller mutuellement. Afin de ne pas perdre ses "bonnes habitudes", le roi de France occupe ses loisirs à former une armée de métier, et il va enfin réaliser son grand dessein, l'union définitive de la Bretagne à la France.

Former une armée de métier, voilà encore un projet qui peut étonner de la part de ce roi. En cas de besoin, n'a-t-il pas sa noblesse sous la main ? Mais il a été dit qu'après le désastre de Pavie, il n'en restait guère de vaillants, parmi les nobles ! Il est probable que le roi de France rumine encore des projets de guerre. Aurait-il moins de Bretons à sa disposition que ses prédécesseurs qui les payaient en mercenaires ? Peut-être aussi se montrera-t-il moins généreux, puisqu'il est toujours à court d'argent ? Et il est tellement sûr, désormais, de garder maintenant la Bretagne dont il va s'occuper activement ... On se perd en conjectures sur les causes de la mise sur pied d'une armée de métier par le roi François Ier.

Mais laissons ce premier projet et portons notre attention sur le second, qui nous concerne de près. Il est permis, encore une fois, de se poser la question : François Ier a-t-il vraiment besoin d'un traité

pour s'approprier définitivement la Bretagne ? La reine Claude ne lui en a-t-elle pas fait donation ? Le roi de France n'a pas besoin d'un traité pour s'approprier la Bretagne géographique, pas plus que Charles VIII, fils de Louis XI. Mais François Ier a eu beau faire, se rendre favorables tous les actes possibles, donations, testaments ou autres, il a pu piétiner les volontés de la reine-duchesse Anne, il ne peut rendre l'Armorique, les habitants de ce pays, semblables aux provinces françaises, aux autres provinciaux. La Bretagne, n'en déplaise à certains historiens d'aujourd'hui ou d'autrefois, la Bretagne c'est une Nation pas une province française. La duchesse Anne, dernière princesse ayant régné, a tout fait pour mettre ce fait en pleine évidence.

Ainsi, nous en revenons toujours à la duchesse Anne. En ses quatorze ans, petite duchesse adolescente aux abois, assiégée dans Rennes, entourée d'une cour déjà soumise au guerrier conquérant, elle s'était laissée abuser par ses conseillers. Ils avaient même joué de sa conscience, la rendant responsable, par son obstination, des malheurs du pays. Ils l'avaient persuadée, finalement de la mort de Maximilien, son premier époux, dont le silence, l'absence prolongée, paraissaient inexplicables à cette toute jeune fille. Elle s'en était aperçue, une fois liée à Charles VIII, elle avait alors regretté amèrement son défaut, momentanément, de clairvoyance et elle s'était juré de ne pas se laisser tromper une seconde fois. Voici pourquoi son contrat de mariage avec Louis XII était un modèle du genre !

Jusqu'ici, le manque de scrupules et l'astuce du roi François et de ses juristes, dont le fameux cardinal du Prat, n'ont pas trouvé en ce contrat une faille permettant l'annexion légale de la Bretagne. Ils n'en trouveront pas d'ailleurs et ils devront se contenter d'une union, non sans arrière-pensée, et non sans artifices ... Ils espèrent qu'une occasion, encore inconnue, se présentera dans l'avenir. Et ils estiment, à juste titre, qu'il est toujours adroit de prendre ce qui peut l'être dans l'immédiat. L'union, c'est un premier pas vers l'annexion.

De nos jours, où le vocabulaire tend à se réduire, entre annexion et union, on ne trouve guère de différences ... Cependant, si la distinction a été faite en 1532, c'est bien parce qu'elles existaient, ces différences ! L'annexion implique l'adoption sans conditions, des lois, de la fiscalité, de la justice du pays conquérant. Et d'une manière humiliante, en situation d'infériorité. Si l'union a été retenue comme solution, c'est qu'elle s'établissait en traitant d'égal à égal. Les Bretons de ce temps, dont la fierté était légendaire et parfaitement soutenue, même par les paysans, par un tempérament défensif, n'auraient pas accepté l'annexion pure et simple. Ils n'auraient jamais voulu se couler dans le moule français. N'ayant jamais connu le servage, ils étaient trop indépendants. La Bretagne avait bénéficié de la considération de tous les pays européens. C'était une grande puissance maritime, ayant, à ce titre, gagné un rang auquel la France ne pouvait prétendre. Elle était restée longtemps un pays riche et prospère dont les libres habitants ne s'étaient pas sous les impôts.

L'écrivain Marcel Planiol, (Histoire des Institutions de Bretagne, Tome V) parle du contrat comme d'un traité Il écrit : "le traité qu'elle - il s'agit d'Anne - força Louis XII à signer en Janvier 1499 était des plus avantageux ... il constituait véritablement une charte constitutionnelle pour la Bretagne, sous la forme d'une convention en douze articles au bas duquel la royauté française avait mis sa signature. Le premier est une promesse générale de garder et conduire le pays de Bretagne et ses sujets en leurs droits, libertés, franchises, usages, coutumes et styles tant au fait de l'église, de la justice ... et autres de la noblesse et commun peuple, ainsi qu'ils en ont joui du temps des feux ducs."

Un autre écrivain, Michel de Mauny, dans son ouvrage : "Les dessous de l'union de la Bretagne à la France" confirme la valeur de cet acte : "l'union devait suivre (le testament de Claude ...) elle était l'aboutissement d'une politique tortueuse et sans vergogne, qui allait atteindre son apogée le 4 Août 1532, préfiguration de la célèbre nuit du 4 Août 1789 qui, elle, consacra réellement la fin de l'autonomie bretonne ..."

Ainsi, grâce à la prévoyance et à la méfiance de la reine-duchesse Anne, jusqu'en 1789, l'autonomie des Bretons leur évitait d'être aussi malheureux que les autres Français, elle les rendra plus libres qu'eux malgré tous "les coups de couteau" dont plusieurs rois français ne manqueront pas de taillader le contrat ...

Michel de Mauny écrit encore : "Le contrat de mariage conclu par la reine Anne avec le roi Louis XII constituait bel et bien une convention de droit public internationale puisqu'Anne l'avait signé au nom de la nation bretonne; seule, une autre convention de droit public, sanctionnée par les Etats pouvait l'abolir. Or, ce traité stipulait que le duché devait appartenir au second fils du roi. Cette clause qui pouvait dans l'avenir susciter l'indépendance du duché, il fallait nécessairement la faire annuler



par les Etats pour que le gouvernement royal pût annexer à titre irrévocable et définitif."

Par les autres articles du contrat, le roi Louis XII s'engageait à ne jamais faire aucune loi ou constitution nouvelle en dehors de la manière habituelle des rois et ducs, ses prédécesseurs, par le Parlement et l'assemblée des Etats qui comprend les gens des trois Etats dudit pays. Il s'engageait à ne point faire servir les Bretons en ses guerres hors du duché, sauf en cas d'extrême nécessité et avec le consentement des Etats. Il s'engageait à continuer de s'intituler duc de Bretagne et à faire battre monnaie d'or et d'argent à ce titre; aussi à ne pouvoir de bénéfices en Bretagne que les personnes originaires du duché. Il reprenait un article de la confirmation de Charles VIII concernant les impôts, fouages et autres subsides que selon la forme et le manière des ducs, c'est-à-dire avec le consentement des Etats (consentement apparaissant inconcevable en France ...) Le produit des impôts bretons devait rester au pays. Enfin, bref, ce fameux traité-contrat complétait largement les promesses faites en 1492 par Charles VIII, et y ajoutait une dizaine d'articles supplémentaires ! Car le roi Charles VIII s'était tout simplement attribué la Bretagne sans condition aucune, jusqu'à ce que le complot breton de 1492, organisé par Pierre Le Penec, lui ait rappelé qu'il ne la conserverait certainement pas de cette manière autoritaire ... Charles VIII avait alors lâché du lest et rendu à l'Armorique une partie de ses droits, pas très rigoureusement du reste.

Il apparaît bien difficile aujourd'hui d'imaginer qu'un seul parchemin soit assez fort pour servir de rempart aux cupidités territoriales françaises alors même que les Français occupent l'Armorique et que le dauphin de France a été nommé duc de Bretagne ...

François Ier, premier souverain absolu, qui va jusqu'à punir sévèrement les hommes coupables seulement "de mal parler du roi", se trouve placé devant, dans une situation qu'il n'a pas connue. Si matériellement, il a tout préparé, il ne sait pas comment terminer. Il ne lui reste qu'à "poser la cerise sur le gâteau" et il cherche vainement, avec ses juristes, comment mener l'opération sans faire trop de bruit ... En plus de toutes les donations déjà obtenues, le roi de France, étant donné le niveau international de la Bretagne, a encore besoin d'un acte supplémentaire ...

Et cet acte décisif, c'est de la nation bretonne qu'il doit l'obtenir. Il va falloir qu'il prie, qu'il demande à des gens libres de s'asservir ... Ce roi orgueilleux ne peut pas exiger. Et s'il s'abaisse à être demandeur, le peuple breton, en tant que nation, possède le droit de refuser.

Depuis quarante ans que le peuple breton se trouve placé dans l'orbite française par le mariage d'Anne avec Charles VIII, il est permis de croire que l'habitude est prise. Eh bien, pas du tout ! La Bretagne continue à vivre à sa manière, elle est isolée par sa langue d'origine. Les Bretons sont personifiés, représentés par les Etats. Leur mentalité particulière les empêche d'admettre, de se laisser entamer par les influences françaises. Seuls deux événements, le sac de Morlaix par les Anglais, et la participation au paiement de la rançon des fils de François Ier, dénoncent un changement réel de situation. Les conditions économiques encore bonnes le font vite oublier. Et d'un commun accord, les Bretons continuent à regarder les Français qui s'installent en Bretagne comme des étrangers dont il faut se méfier. Il n'est pas oublié ce temps où les Français étaient considérés comme les ennemis ancestraux des Bretons.

***** A SUIVRE *****
Edith PERENNIO

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'EMSAV
DEUX LETTRES DE PIERRE-YVES CRESTON

Pas plus que celle de Xavier de Langlais, il est difficile de séparer la personnalité de Pierre-Yves Creston de l'histoire du Mouvement breton avant et pendant la dernière guerre.

Membre des "Bretons Emancipés", organisation axée à gauche (c'est lui qui avait dessiné leur drapeau), il fut arrêté au début de l'occupation allemande avec tout le groupe de résistants du Musée de l'Homme.

Il fut le seul à ne pas être fusillé grâce à l'intervention de Debeauvais auprès du Professeur Weisgerber : les Allemands acceptèrent de le libérer à condition qu'il se "tienne tranquille" pendant le reste des hostilités(*)

En fait, il semble qu'il ait conservé quelques relations avec un pharmacien de Boin, de ses amis et qu'il ait fourni aux Anglais par son intermédiaire un dessin fait de mémoire des installations du Port de Saint Nazaire, qui put leur servir lors de leur débarquement (**).

Autrement, il avait repris ses activités dans le Mouvement breton, fournissant à "L'Heure Bretonne" un certain nombre de caricatures ou de dessins signés de son nom ou sous le pseudonyme de Halgan.

Il illustre magnifiquement le roman en langue bretonne de son ami Youenn Drezen et aussi "Les Grandes Heures de l'Histoire de Bretagne" de Ronan Pichery, restées malheureusement inédites et dont les gravures introuvables sont recherchées aujourd'hui à prix d'or.

Présentant également deux expositions à la "Galerie Perdriel" à Rennes, et décorant le cabaret "Le Triskell" Il fut un des principaux collaborateurs de la radio Rennes-Bretagne et participa, avec son ami Florian Le Roy à de nombreuses émissions.

Il serait un des initiateurs de l'Institut Celtique de Bretagne.

gwenh-ha-du
Les deux lettres qui suivent m'ont parues des documents intéressants pour notre histoire contemporaine aussi bien que pour une meilleure connaissance de la lithographie de Pierre-Yves Creston.

Yann BOUESSEL du BOURG

Rennes le 10 Janvier 1943

Monsieur le Préfet Régional
Monsieur JARDIN, chargé de mission auprès de la Préfecture Régionale vous aura sans doute mis au courant de la visite que nous lui avons faite Monsieur X. de Langlais et moi le 6 Janvier.
Afin d'éviter toute mauvaise interprétation voici les raisons qui ont amené la démarche que nous avons faite tous deux auprès de Monsieur Jardin.
M. Jardin nous avait demandé notre collaboration artistique à un album destiné aux prisonniers Bretons et édité sous votre patronage.

Nous avions de grand coeur accepté de collaborer à cette oeuvre mais voici que nous apprenons que cet album doit paraître sous le titre "LA BRETAGNE DU MARECHAL".
Nous portons le plus grand respect à la personne de Monsieur le Maréchal Pétain, mais pour l'instant, il n'y a pas encore de "Bretagne, ni du Maréchal, ni de qui que ce soit."
Il y a pour l'instant une "Région de Bretagne" qui comprend quatre départements sur cinq.
Cela n'est pas la Bretagne.

Le Maréchal Pétain a promis de rendre la vie aux provinces de France, la Bretagne comprise. Le jour où ces promesses seront tenues, le jour où la Bretagne sera reconstituée dans ses limites historiques, le jour où le Maréchal lui aura rendu son visage, l'enseignement de sa langue et de ses arts, ce jour-là il y aura vraiment une BRETAGNE DU MARECHAL car ce sera lui qui l'aura recréée.

Car nous n'en sommes pas encore là malgré les efforts répétés que vous ne cessez de faire pour arriver à ce résultat, je ne puis collaborer à un album portant ce titre.

Monsieur de Langlais fait lui aussi les mêmes réserves.
Je regrette ce contretemps. Je vous ai exposé en toute franchise et loyalement ce que je pensais et serais très désireux si vous pouviez dans les jours qui viennent m'accorder un entretien.
Veuillez croire Monsieur le Préfet Régional, à l'expression de mes sentiments très respectueux.

P.Y. CRESTON

Rennes le 10 Janvier 1943

Monsieur Jardin
Monsieur
Comme suite à la visite que je vous ai faite en compagnie de Monsieur X. de Langlais.
Je vous confirme que pour des raisons que nous avons tous deux exposées, et après avoir vu mon éditeur Monsieur Basset, je me vois dans l'obligation de retirer ma collaboration à l'album pour les prisonniers bretons que vous éditez.

L'interdiction de Monsieur Basset est si formelle que si le gravure qu'il m'a autorisé à faire paraître dans cet album était malgré son opposition, insérée dans l'édition telle que vous la concevez, il est fort possible qu'il n'hésiterait pas à employer tous les moyens que la loi peut mettre à sa disposition en pareil cas.

Je suis désolé de ce contretemps et j'espère qu'il sera possible quand même d'arriver à une entente en modifiant le titre de cet album.

Croyez, je vous prie à mes sentiments distingués.

P.Y. CRESTON

(*1 et *2) - Déclaration de F. Kervella - Kernu, 15/05/1978).

SAB
Les parents et les élèves de l'école publique bilingue Romain-Rolland de Lann-er-Stêr ont manifesté à Henbont devant les locaux de l'Inspection de l'Education. Cette manifestation avait pour but d'obtenir la nomination d'un second instituteur dont le poste a été créé le mois dernier.

Nous sommes étonnés de ne pas avoir vu Monsieur Norbert METAIRIE parmi les manifestants.
Le premier secrétaire de la Fédération du Parti socialiste français dans le Mor-Bihan avait pourtant fait savoir en Août, l'an dernier dans la presse départementale que son parti défend les droits des minorités.

Peut-être était-il occupé à chercher discrètement une solution au problème ?

Où bien, plutôt, ne porte-t-il strictement aucun intérêt à la question ?

Où bien encore craint-il de voir une majorité se dessiner pour l'enseignement du breton et en breton à nos enfants ?

Fédération STOURM AR BREZHONEG
Bro-Gwened (Vannetais)

05/10/90

26

gwenh-ha-du

PETITES ANNONCES

LECTEURS DE "GWENN-HA-DU" . . .

Complétez votre collection en acquérant les N°s qui vous manquent.
Disponibles à partir du N° 42.
Les 6 Numéros port payé : 50 francs.

FEDERALISTE FLAMAND désire compléter sa documentation. Recherche N°s Revues suivantes:
"LE FLANDRE", "LE BEFFROI DE FLANDRE", "DE TORREWATCHER" (LE GARDIEN DE LA TOUR), "NOTRE FLANDRE" (Années 50/60). Ecrire à notre Camarade, il répondra à toutes propositions. Philippe AMEU 109, Rue Belle Rade 59240 DUNKERQUE WESTHOEK.

Désire vivre MA RETRAITE EN ILLE-ET-VILAINE, je recherche LOCATION MAISON DE PLAIN-PIED 4/5 Pièces, Confort, Garage ou Appentis Région SAINTE-MARIE, LANGON, GRAND-FOUGERAY, BAIN-DE-BRETAGNE, MESSAC, QUIPRY, PIPRIAC, MAURE-DE-BRETAGNE, GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEZIC.

URGENT
Faire offre à M. et Mme Roger CLEMENT La Rivière de Farignac 44130 - FAY-DE-BRETAGNE.

DESSINS, EAUX-FORTES, ILLUSTRATIONS, PEINTURES signés HUMANIN
Recherche Documentation, Renseignements
S'adresser à "GWENN-HA-DU"

STAGE POUR JEUNES AGRICULTEURS ET TRAVAILLEURS EN REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

Conditions de participation : être de nationalité française et âgé de 18 à 30 ans.
Programme : cours de langue - stage de deux à quatre mois dans une exploitation agricole
Durée totale des stages : 3 à 5 mois.

Ces stages organisés dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse prend en charge les frais de voyage, sur une base forfaitaire, le cours de langue (enseignement et pension complète).

Durant le stage pratique dans les exploitations agricoles, les stagiaires sont logés, nourris et reçoivent un argent de poche.

D'autres stages sont susceptibles d'intéresser : jeunes travailleurs manuels, Compagnons du Devoir, jeunes journalistes, étudiants, etc..

Pour tous renseignements et adresses, s'adresser à "GWENN-HA-DU". Mettre un timbre pour la réponse.

ASSOCIATION VEXILLOLOGIQUE BRETONNE

Recherche renseignements précis sur les drapeaux des ethnies suivantes :
- Frisons du Nord (RFA-DK)
- Frisons de l'Est (RFA-Aurich-Saterland)
- Aroumains (Valeaques) (Grèce-YU)
- Symboles Occitans autres que la "Croix de Toulouse"
- Fricoulans, Aostains (I)

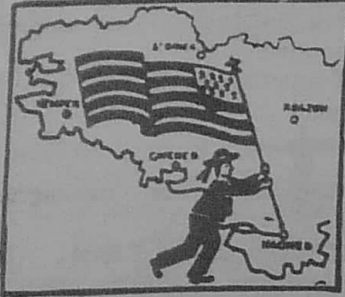
VOUS DESIREZ ETRE INFORME SUR
LE COMBAT FLAMAND ?... LISEZ

GEEL EN ZWART

ORGANE DU "VLAAMS FEDERALE
PARTIJ" - "PARTI FEDERALISTE
FLAMAND"

LE N° : 20 FF - ABONNEMENT 6 NUMEROS / 120 FF - Chèque à l'ordre du
PFF/VFP - B.P. 58 59155 - FACHES - THUMESNIL.

27



NANTES unité

LE TEMPS DE VIVRE

13, rue S^t-Guillaume

22000 ST BRIEUC

Tél : 96.33.06.26



Stourm Az Brezhoneg



chaque mois lisez

armor

magazine

REVUE DE LA VIE
EN BRETAGNE

directeur : Yann Poilvet

7 rue saint-jacques
B P 123 Tél. 96 31 20 37
22400 LAMBALLE CEDEX

Abonnement 120,00 F.

C.C.P. 2091 70 Rennes

La Bretagne

Fondée en 1954

3^e année

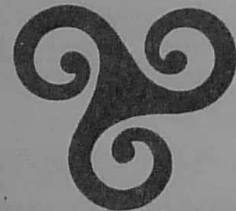
Réelle

22230 Merdrignac

LA PLUS DYNAMIQUE, LA PLUS FEROCE, LA PLUS VIRULENTE
DES TRIBUNES LIBRES.

« Tout ce qui ne peut être dit dans le cadre d'un groupement ou d'un autre »

LIBRAIRIE



LIVRES
DISQUES
JOURNAUX

MATÉRIEL &
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE

CADEAUX

Breizh

BRETAGNE ET PAYS CELTIQUES

10 RUE DU MAINE - 75014 PARIS - Tél. 43.20.84 60

Métro Montparnasse Edgar Quinet Gouté
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h 50

PITHORN

la VOIX du PAYS MITAW
REVUE TRILINGUE de L'ASSOCIATION VANT YÉ
64 ROUTE DE DERVAL 44290 GUÉMÉNÉ - PËNFAO

Linguistique gallo-bretonne. Contes en Parler
MITAW. Etude des toponymes bretons entre LOIRE
et VILAINE. Histoire bretonne locale. Etude de
noms de famille. Légendes, poésie. Abt: 25F env,
à Yann MIKAEL 12 rue du GARINET 44130 BLAIN

votre meilleur soutien

un abonnement à



GWENN HA DU